N° 362. — 42e Année.

B. VENDREDI

27 DÉCEMBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste ;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane ; Delizy, Davies et Cie, n° 4, Finch lane, Cornhill ; 1, Cecil st., Strand ; Smith and son, 186, Strand ; A. Maurice, 13, Tavistock Row ; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire ;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires ;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste ;
ROME, Merle, libraire, place Colonna ;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21 ;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire ;
NAPLES, Detken et Rocholl ;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire ;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. { Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année ; Province, 13 fr. » 44 » ; La France, 21 fr. » ; Allemagne, 18 fr. » ; Angleterre, 17 sh. » ; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. } payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS { ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. ; RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne ; FAITS divers *corps du journal*). 3 fr. la ligne. } payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lausanne ; p'l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALGAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.
26 décembre, à midi.
26e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	752mm35
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	9°6
TEMPÉRATURE centigrade de l'air	11°2
Id. *maximum* depuis hier midi	11°6
Id. *minimum* depuis hier midi	8 5
EAU tombée	0mm00
VENT	SO
SOLEIL, lever	8 h. 04 m.
Id. coucher	3 h. 57 m.
LUNE, lever matin.	3 h. 24 m.
Id. coucher soir.	1 h. 13 m.

Edition du matin

L'*Indépendance belge* commencera dans les premiers jours de janvier prochain la publication de

LE SACRIFICE D'AURÉLIE

par **LOUIS ULBACH.**

Ce nouveau roman de l'auteur de M. et Mme FERNEL, *spécialement écrit pour* L'INDÉPENDANCE BELGE, est destiné à égaler, même à dépasser, le succès de cette œuvre restée célèbre.

Une observation exacte, des tableaux d'intérieur charmants alternant avec des péripéties terribles, des émotions douces ou violentes, mais toujours saines, qui agitent le cœur sans le troubler, un style irréprochable, de l'esprit en abondance ; tels sont les mérites de ce livre que les honnêtes femmes pourront lire et que la critique classera, à coup sûr, parmi les témoignages les plus sérieux d'une renaissance littéraire en France.

AVIS.

Nous prions TRÈS-INSTAMMENT ceux de nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 de ce mois de vouloir bien le renouveler AUSSITÔT QUE POSSIBLE.

Nos lecteurs DES PROVINCES savent qu'ils doivent, *pour tout abonnement nouveau*, s'adresser au bureau de poste le plus voisin de leur localité. Les facteurs se chargent ensuite de tous les renouvellements.

Nos abonnés de l'étranger doivent s'adresser, suivant les pays, au bureau de poste ou à nos correspondants, ou bien nous envoyer directement leur demande accompagnée d'un mandat à vue, mandat de poste, de banque ou de commerce, sur Bruxelles ou Paris.

Au nombre des indications inscrites en permanence dans l'entête de l'*Indépendance*, se trouve celle-ci :

« Tout changement d'adresse doit être » accompagné de LA DERNIÈRE BANDE. »

Nous ne saurions trop prier nos abonnés, — toujours en vue d'éviter, à nous des complications, à eux-mêmes des retards ou des erreurs, — de se conformer à cette dernière recommandation.

BRUXELLES, 26 décembre.

REVUE POLITIQUE.

C'est samedi décidément que la première sous-commission des Trente s'abouchera avec M Thiers. Elle ira trouver le président de la république à l'Elysée, ce qui est de sa part une marque très-accentuée de condescendance, car, d'une part, la droite considère comme extra-légal le séjour de M. Thiers à l'Elysée, et, d'autre part, le chef du pouvoir exécutif étant le simple délégué et le subordonné de l'Assemblée, ce serait à lui, d'après les purs parlementaires versaillais, de se rendre devant les commissions et sous-commissions.

Peut-être bien aussi va-t-elle à M. Thiers comme Mahomet est allé à la montagne, celle-ci ne voulant pas venir à lui. La démarche, dans tous les cas, indique la volonté de ménager strictement les apparences et de ne point se donner de tort inutile dans la forme. Quant au fond, l'avenir montrera si c'est un esprit véritable de conciliation qui inspire les Trente et leur sous-commission.

Pour que cet esprit-là fût le leur, il faudrait que la droite eût renoncé à toutes ses visées, et plus que jamais elle affiche la prétention de réduire M. Thiers à servir d'instrument à ses desseins réactionnaires. Ce qu'elle veut, c'est être la maîtresse absolue de l'administration, afin de faire les élections prochaines à sa guise ; si M. Thiers lui concède ce point, elle fera bon marché de tout le reste, mais s'il résiste, elle tentera de nouveau de lui arracher de force ce qu'elle n'aura pu obtenir de son plein gré. Il n'y a point de démonstrations qui puissent donner le change là-dessus, et tout le travail des sous-commissions et de la commission des Trente elle-même tournera invariablement dans le cercle que nous venons de tracer. Responsabilité ministérielle ne signifie pas autre chose pour la réaction, et c'est pourquoi on ne la fera pas renoncer à organiser cette responsabilité sans l'affaiblir dans ses effets par aucune compensation sérieuse.

M. Thiers, apparemment, ne se fait pont d'illusions à cet égard. Nous persistons à croire qu'il se maintiendra fermement sur le terrain de son Message et de l'ordre du jour Dufaure, et il faut espérer que la majorité qui, lors du vote de cet ordre du jour, lui a donné raison contre la droite, lui reviendra fidèlement s'il est réduit à la nécessité de recommencer encore le même combat.

Notre correspondant de Berlin nous présente la nouvelle situation qui vient d'être créée en Prusse par l'ordre du cabinet du 21 comme provisoire et ne changeant rien, au fond, à l'ordre des choses qui existait déjà. A son avis, la combinaison actuelle reste pleine de sous-entendus et de contradictions, et les éléments disparates dont se compose le ministère actuel ne lui présagent pas une longue durée. La présidence du conseil, conférée au membre le plus âgé, est une fonction purement honoraire, et notre correspondant pense que la situation présente n'est destinée qu'à servir de transition à la nomination du prince de Bismarck aux fonctions de chancelier du royaume et, comme tel, de premier ministre et chef réel du cabinet.

Une importante discussion est annoncée pour demain au Sénat de Roumanie. Un sénateur a donné avis au gouvernement qu'il l'interpellerait sur la question des chemins de fer, dont nous avons rappelé, il y a peu de jours, l'intérêt exceptionnel, non-seulement au point de vue de la prospérité des Principautés-Unies, mais aussi au point de vue du jeu des partis.

Post-scriptum.

Nous avons publié, il y a deux jours, ainsi que le *Times* et quelques autres des principaux journaux de l'Europe, à qui elle avait sans doute était transmise de Constantinople comme à nous, une circulaire du ministre des affaires étrangères de Turquie, Khalil chérif pacha, relative à l'unification de la dette ottomane. Un télégramme de Paris nous annonce que l'ambassadeur de Turquie en cette ville a adressé une note au syndic des agents de change, pour déclarer ce document complétement apocryphe. Reste à savoir quel est le faussaire qui a trompé ainsi les principaux organes de la presse européenne.

Le Sénat a repris aujourd'hui ses travaux et a adopté sans débat le projet de loi contenant le budget des dotations pour l'exercice 1873.

Sur la proposition du ministre des finances, il a reporté à une réunion ultérieure l'examen du projet de loi autorisant le gouvernement à indemniser les propriétaires dont les biens sont grevés de servitudes militaires.

Des doutes s'étant élevés sur les intentions des propriétaires vis-à-vis des bonnes dispositions du gouvernement à leur égard, M. Malou a cru devoir attendre que ces intentions aient eu le temps de se manifester. C'est au registre déposé dans les bureaux de l'hôtel du gouvernement d'Anvers, et qui doit y rester jusqu'au 9 janvier, qu'on demandera la réponse ; les propriétaires qui refusent les indemnités devant s'y inscrire.

Au commencement de sa séance, l'Assemblée a nommé par voie du sort la députation qui, suivant l'usage, se joint aux membres du bureau et aux questeurs pour aller, le jour de l'an, complimenter le Roi.

Le 28 janvier 1871, M. d'Anethan, alors ministre des affaires étrangères, instituait une commission chargée d'examiner les questions suivantes :

1° Maintien ou suppression des chambres de commerce ;

2° En cas de maintien, mode de nomination ;

3° En cas d'adoption du système électif, examen de la question du vote cumulatif ;

4° Création, à côté des chambres de commerce, de chambres de travail composées d'ouvriers.

Cette commission avait pour membres MM. Vandenbergh, Fortamps et Lebeau, sénateurs ; MM. Vermeire, Van Iseghem et Simonis, représentants ; MM. Fisco, Janssens et Kindt, inspecteurs généraux aux finances, travaux publics et affaires étrangères ; et enfin, M. Verhaest, chef de division à ce dernier département. Installée le 3 février 1871, elle nomma M. Fortamps, président, et M. Verhaest, secrétaire.

Par l'intermédiaire du gouvernement elle s'est procuré des renseignements sur l'organisation des chambres de commerce dans les principaux pays de l'Europe, et c'est en les prenant pour bases qu'elle a examiné les diverses questions qui lui avaient été posées.

Ses premiers votes ont été favorables au maintien des chambres de commerce et à la nomination de leurs membres par voie élective. Elle a ensuite comparé les divers modes d'élection et décidé qu'avant de se prononcer il lui importait de connaître le nombre de patentés, par ressort de chambres de commerce et par profession, payant vingt, vingt-cinq, trente, trente-cinq et quarante-deux francs trente-deux centimes, ainsi que le nombre d'exploitants de carrières, tourbières, houillères et autres mines et minières exempts de patente.

Dès que ces renseignements ont été mis à sa disposition, elle a repris l'examen du mode d'élection et, après avoir constaté que parmi les patentés se trouvaient beaucoup de personnes qui n'ont que peu ou point d'intérêt dans les questions à traiter par les chambres de commerce, il a été décidé qu'il y avait lieu d'exclure ces patentés du droit de vote ; elle a donc procédé aux éliminations.

Ce travail étant terminé, il s'agissait de fixer le cens électoral ; mais un membre de la commission, se fondant sur le motif qu'il semblait résulter de l'ensemble des discussion, (dont les comptes rendus venaient d'être autographiés et distribués) que la commission s'était engagée dans une voie sans issue en se prononçant pour le système électif et que ce système paraissait inadmissible, a proposé d'abandonner au gouvernement le libre choix des membres des chambres de commerce, sans le vinculer par des présentations de candidats.

Cette proposition n'a pas été admise.

Un autre membre, s'appuyant sur les inconvénients que présente la représentation dans les chambres de commerce de tous les intérêts commerciaux et industriels de leur ressort, a proposé de les remplacer par des comités consultatifs spéciaux pour chaque industrie importante, et de créer un conseil supérieur de l'industrie et du commerce, composé d'un délégué de chacun de ces comités et de membres désignés par le gouvernement.

Cette proposition a été également rejetée.

La commission a ensuite successivement décidé que les membres des chambres de commerce seront élus par les patentés non éliminés payant fr. 42-32 et les exploitants de carrières, houillères, tourbières et autres mines et minières, exempts de patente, mais portés sur la liste pour les élections générales ;

Que pour être éligible, il faut avoir vingt-cinq ans d'âge, être domicilié dans le ressort de la chambre de commerce, jouir de ses droits civils et politiques, et n'être point consul d'une puissance étrangère ;

» Que les membres seront élus pour six ans, que le tiers sortira tous les deux ans et que les membres sortants seront immédiatement rééligibles ;

» Que le président et le vice-président seront choisis tous les deux ans parmi les membres ;

» Et que le secrétaire sera nommé sur une liste de trois candidats par le gouvernement, comme actuellement.

La commission s'est finalement prononcée contre le vote cumulatif et a décidé que, dans l'état actuel des choses, et tant que l'on ne saura pas à quelle nouvelle organisation le gouvernement s'arrêtera en ce qui touche les chambres de commerce, il serait prématuré de se prononcer sur la question d'organisation des chambres de travail ; elle en a donc ajourné l'examen.

La section centrale engage le gouvernement à poursuivre activement l'examen des questions étudiées déjà avec tant de soin et d'intelligence par la commission qu'il avait instituée, et à présenter, le plus tôt possible, un projet de réforme qui donne satisfaction à tous les intérêts aujourd'hui confiés aux chambres de commerce.

A cette demande le gouvernement a répondu qu'il poursuit l'étude de la question, mais qu'il ne compte pas présenter le projet de réorganisation dans le cours de la session législative actuelle.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE BRUXELLES.

Assemblée générale du 26 décembre.

Présidence de M. VANHUMBEECK.

La séance est ouverte à 8 heures et un quart, dans la salle de la *Nouvelle Cour d'Angleterre*.

Au bureau siégent M. Van Humbeeck, président ; MM. G. Jottrand, Fontainas, de l'Eau d'Andrimont, Lemaieur, E. Hanssens et O. Scalquin, membres du comité.

M. G. JOTTRAND donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 décembre (discussion du projet de résolution relative à l'entente avec les associations cantonales de l'arrondissement). Le résumé des paroles de M. Orts sur la nécessité de l'union des libéraux est accueilli par des sourires.

Le procès-verbal est adopté aux applaudissements de l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu la discussion d'une proposition d'ordre du jour motivé qui est ainsi conçue :

« L'Association libérale regrettant les divisions qui se sont produites dans le sein du libéralisme bruxellois et qui n'ont point de raison d'être, alors qu'aucune modification n'est apportée à son programme, affirme une fois de plus la nécessité de maintenir l'union entre toutes les nuances du parti dans une association centrale permanente et passe à l'ordre du jour. »

Cette proposition est revêtue d'un grand nombre de signatures parmi lesquelles celles des membres de l'Association élus de la capitale au Parlement, à la province et à la commune — sauf MM. Jamar et Orts, — celles des membres du comité, des présidents et secrétaires de sections.

M. LE PRÉSIDENT rappelle les circonstances qui ont suggéré cette proposition. Il la développe ensuite en ces termes :

« Messieurs,

» Il y a quelques jours, dans cette même salle, je vous parlais de concorde et d'union ; je montrais que l'accord de tous les libéraux était le vœu de l'opinion publique et que celle-ci saurait imposer sa volonté à ceux qui tenteraient de la méconnaître. Les faits qui se sont passés depuis, n'ont point altéré cette conviction. Seulement, quand je la croyais partagée par tout le monde, je me faisais une illusion bien excusable ; on ne suppose pas facilement que les mots qui arrivent aux lèvres, n'expriment point les sentiments qui animent le cœur ; tous parlaient de l'union, j'ai cru que tous la voulaient et j'ai eu le chagrin de la voir disparaître au moment même où je croyais l'avoir encore affermie. Les journaux catholiques on bien ri de ma déconvenue ; et ils en avaient le droit, je le reconnais humblement. Mais du moins les éclats de leur joie n'éveillent pas en moi le remords de l'avoir provoquée, ce remords qui doit être déjà la première punition des auteurs d'une défection regrettable. Je serai pleinement vengé de quelques pieux sarcasmes, le jour où le corps électoral aura occasion de prononcer, entre ceux qui veulent le parti libéral compacte et fort, et ceux qui veulent le diviser en groupes hostiles, usant leur force à se combattre au lieu de l'employer contre l'ennemi commun. (Applaudissements.)

» Jetons cependant un regard en arrière et demandons-nous si nous avons fourni à cette triste scission quelque cause dont l'apparence au moins soit sérieuse.

» Une prétendue violation de notre règlement a été le premier tort que nous reprochaient ceux qui nous ont quittés. C'est à la majorité de cette assemblée qu'ils en faisaient remonter la responsabilité ; je remplis un devoir de loyauté, en la revendicant pour moi seul. J'avais mission d'appliquer le règlement ; je l'ai fait, sans consulter la majorité, qui ne pouvait m'obliger à m'en écarter. Il n'était pas possible d'admettre la prétention de faire procéder sur l'ensemble d'une résolution à deux votes successifs, l'un par mains levées, l'autre par scrutin secret. Pour s'être accréditée chez un certain nombre de membres, cette bizarre interprétation du règlement n'en renfermait pas moins une erreur évidente ; ceux mêmes qui la partageaient l'ont bientôt reconnue et se sont alors prévalus de leur erreur même pour modifier leur réclamation et solliciter un nouveau vote sur l'article-principe. Si cette deuxième réclamation se fût produite, au moment même du premier vote sur cet article, il eût été possible d'y faire droit. Mais, après un résultat proclamé sans contestation, un grand nombre de membres avaient quitté la salle et il eût été injuste dès lors de laisser recommencer une épreuve terminée par une assemblée qui n'était plus la même. J'étais ainsi forcé d'opposer à la demande un refus, dans lequel la majorité n'a point de part et dont j'ai seul à rendre compte.

» Il en est autrement du sort fait par cette majorité à une proposition d'ajournement que j'appuyais. En présence de l'émotion inattendue, qui se manifestait, l'assemblée n'eût point dû, selon moi, se refuser à différer de quelques jours la solution des questions soumises à son appréciation. On pouvait étudier les moyens d'étendre, dans certaine mesure, aux habitants des faubourgs en général la faveur faite seulement à ceux d'entre eux qui appartiennent aux associations cantonales. L'assimilation complète des deux catégories n'était point possible : elle eût accordé une prime au dépeuplement de sociétés fondées en vue de faire triompher le libéralisme dans les élections locales ; mais on pouvait chercher un moyen de rapprochement dans la proposition d'accorder aux habitants des faubourgs, membres seulement de l'Association centrale, une réduction de cotisation moins importante qu'à ceux qui s'imposent des sacrifices spéciaux par les luttes à soutenir sur le terrain communal ou provincial. En se donnant le temps de la réflexion, on pouvait espérer arriver ainsi à réunir sur une solution la presque unanimité des suffrages. Le rejet de la proposition d'ajournement m'a donc causé une vive contrariété, qui, toutefois, s'est singulièrement amoindrie depuis. Le vote émis n'empêchait pas les idées conciliatrices de se traduire encore en propositions complémentaires ; on eût pu, par exemple, demander sous cette forme une réduction de la cotisation à huit francs pour les habitants des faubourgs étrangers aux associations cantonales. Mais les dissidents ne se sont pas donné la peine d'essayer d'un pareil moyen de transaction. C'est cette circonstance qui amoindrit mes regrets, en me faisant douter qu'il n'y eût pas un parti pris de saisir le premier prétexte qui se présenterait pour consommer la division. (*C'est cela! Applaudissements.*)

» La polémique soulevée dans la presse par ce pénible conflit est bientôt sortie des futiles querelles engagées sur des questions règlementaires ; on a cherché alors dans le fond même de la proposition des motifs spécieux de séparation.

» Je crois devoir à ce propos faire rapidement l'histoire de la question sur laquelle vous aviez à vous prononcer. C'est en 1857, au moment du réveil du libéralisme, que des associations électorales se sont fondées dans les faubourgs de Bruxelles. Elles ont grandement contribué au résultat des élections municipales, qui amenèrent la retraite du ministère De Decker. Dans les élections pour la commune et le canton, leur rôle est tout naturel, leur utilité incontestable. Leur immixtion dans les élections législatives faisait, au contraire, apparaître, comme une menace permanente, l'éventualité d'une division entre les libéraux de l'arrondissement. Pour conjurer ce danger, il fallait à chaque élection parlementer avec elles ; il en fut ainsi en 1864, en 1870, en 1872. Elles se plaignaient constamment de ne pas avoir leur part d'influence dans le choix des candidats définitifs. Elles émirent d'abord l'idée de constituer une fédération, dans laquelle les diverses associations se seraient réservé un certain nombre de choix ; plus tard, il fut question d'un poll commun où se seraient confondus les suffrages des membres de toutes les associations. Votre comité ne pouvait évidemment vous proposer ni de limiter votre choix à une partie des candidats, ni d'accorder les droits et les prérogatives des membres de l'Association centrale à des libéraux étrangers à celle-ci et n'ayant point contribué aux charges qu'elle s'impose. Une nouvelle combinaison fut suggérée par les associations cantonales à la veille des élections de 1872 : on nous demandait cette fois d'admettre au *poll* les membres des associations cantonales, moyennant une cotisation payée pour chacun d'eux par les associations elles-mêmes. Ce nouveau système se préoccupait exclusivement de la question financière, mais, comme les précédents, il portait une atteinte inacceptable à l'autonomie de l'association centrale, puisque tous les votants n'étaient pas membres de celle-ci, n'avaient pas été admis par son comité et n'étaient pas liés par son règlement. On eût ainsi conféré aux membres des Associations cantonales, les avantages attachés à la qualité de membre de l'Association centrale, et cela sans examen, sans garantie, sans leur avoir imposé aucun engagement, sans s'être assuré sur eux aucune autorité. De pareilles conséquences n'étaient évidemment pas encore admissibles. Votre comité avait d'abord, malgré l'opposition de M. Orts et la mienne, voulu saisir de ce projet l'assemblée générale ; mais il revint sur cette décision et les associations cantonales consentirent à ajourner encore leur demande de participer au vote de l'Association centrale. Votre comité, cependant, convaincu que la question, toujours ajournée depuis huit ans, devait enfin recevoir une solution, s'engagea à soumettre une proposition à l'assemblée générale avant de déposer son mandat.

» Quelle devait être cette proposition ? C'est le problème que je me chargeai d'étudier. Si je n'avais eu à consulter que mes désirs, la solution pour laquelle je me serais prononcé, eût été le maintien du *statu quo*. J'aurais voulu pouvoir convaincre les associations cantonales qu'elles n'avaient rien à nous demander, que les portes de l'Association centrale étaient ouvertes à leurs membres, que ceux-ci n'avaient qu'à y entrer aux mêmes conditions que les membres bruxellois et qu'ainsi la question serait toute résolue par le fait. Mais je savais, à n'en pas idées, j'aurais douter, qu'en essayant de eur faire partager ces entrepris une tâche impossible et n'aurais réussi qu'à créer l'antagonisme entre elles et nous, au grand préjudice des intérêts du libéralisme. Ne pouvant faire admettre la solution qui eût été la plus simple et la meilleure, je voulus au moins m'en rapprocher le plus possible en ne la modifiant qu'en un seul point. On nous disait : les membres bruxellois préparent dans l'Association centrale les élections aux trois degrés ; les membres des faubourgs ne peuvent s'y occuper que des élections législatives et sont obligés de s'imposer pour les autres, des sacrifices spéciaux dans leurs associations locales. Le fait était vrai : pouvait-on en tenir compte ? Je l'ai cru et j'ai proposé une réduction de cotisation fondée sur cette circonstance. Voilà l'innovation terrible que j'ai proposée ! Pour prix de cette concession, exclusivement pécuniaire, l'association centrale s'assure le concours de toutes les associations cantonales qui renoncent à soutenir pour les Chambres d'autres candidats que les seins. Tel est mon crime et le vôtre, messieurs (Rires.) ; avons-nous à en rougir ? Rien ne me le dit, malgré le débordement d'imprécations qu'il a soulevé contre nous. J'oubliais cependant que votre comité se soumet aussi à une règle de courtoisie : maître absolu du recrutement de l'Association, il garde le droit de refuser, comme tous autres, les candidats appartenant à une société cantonale ; seulement, il consent à n'user de son droit qu'après avoir fourni au comité de cette société l'occasion de s'expliquer ; investi d'un pouvoir absolu, il ne se croit pas obligé de l'employer sans ménagement. Cette disposition a été critiquée aussi ; mais ici encore je ne saurais me reconnaître coupable de vous avoir entraîné, à une concession humiliante. On a reproché même à cette disposition d'être impraticable ; de pareilles objections se réfutent seulement à la façon de ce philosophe, devant qui on niait le mouvement et qui se mit à marcher. On a enfin manifesté une crainte étrange : le jour, disait-on, où un dissentiment surgira entre les deux comités, vous aurez créé la division dans le parti ! Oui, cette objection a été faite, mais on ne peut la rappeler aujourd'hui sans sourire : c'est sans doute par peur de cette division lointaine et problématique, qu'on s'est précipité dans une division immédiate et certaine, à l'exemple de ce personnage d'une finesse proverbiale, qui se mettait dans l'eau pour s'y garantir de la pluie. (Rires et bravos.)

» Les propositions, que je rédigeai et soumis au comité, n'y soulevèrent aucune hostilité. Le comité consacra deux séances à leur examen et elles furent adoptées sans opposition, en l'absence, il est vrai, de M. Orts. J'eus le regret d'apprendre, par une lettre de ce dernier, trois jours avant l'assemblée générale, que l'adoption par celle-ci des projets du comité l'empêcherait de prendre encore part à la direction de l'Association. Quant à la proposition qu'il voulait substituer à celle du comité, il n'en fut question que le jour même de notre dernière séance.

Le désaccord entre M. Orts et le comité portait uniquement sur une question d'organisation, sur la préférence à donner à telle disposition des forces libérales sur telle autre ; aucun principe n'était engagé ; nous ne proposions pas même une solution définitive. Si l'expérience faisait découvrir des vices dans celle que nous préconisons, nous nous réservons le droit d'y renoncer d'année en année. Et cependant, c'est à propos de ce dissentiment, qu'on donne aux cléricaux l'immense bonheur de voir les libéraux s'engager dans un guerre intestine dont nul ne peut prévoir la fin, ni calculer les déplorables effets. (Très-bien.)

» J'ai beau chercher à découvrir le tort grave que le Comité peut avoir eu en élaborant son projet, j'ai beau me demander comment l'assemblée en y adhérant a pu froisser la justice ou la raison, je ne trouve rien, absolument rien, qui légitime la rupture dont les adversaires de ce projet se sont faits les auteurs. (Applaudissements.)

» Serait-ce, comme on l'a dit, une transformation complète et nuisible de l'organisation du parti ? Au lieu d'un système centralisateur aurions-nous inauguré un système fédératif ? Qu'on ne méconnaisse pas l'évidence en appréciant ainsi le nouvel état des choses. La coexistence de groupes divers a son utilité pour les élections communales et provinciales, dans lesquelles chacun d'eux a droit à une entière indépendance ; mais, lors des élections législatives, tous ces groupes n'en doivent former qu'un seul soumis à une seule et même discipline. C'est là ce que nous réalisons. On peut appeler cela une Fédération, en prenant le mot dans le sens étymologique, comme synonyme d'alliance ; mais on abuserait du terme, si, pour l'appliquer à notre constitution nouvelle, on y voyait une renonciation à la prétention légitime de réunir en un même centre, aux jours des scrutins pour les Chambres, toutes les forces actives du parti libéral. Cette prétention reçoit aujourd'hui la plus éclatante consécration qu'elle ait obtenue depuis quinze ans. (Approbation générale.)

» Aussi, messieurs, les subtiles critiques, dont on s'efforçait d'exagérer l'importance, paraissent-elles, comme les questions règlementaires, avoir à leur tour disparu du débat. Comment, en effet, passionner le public avec de questions de cotisation et d'organisation intérieure ? Pour populariser la scission, il fallait lui assigner d'autres motifs ; il n'en existait point, on en a inventé. C'est alors qu'on a publié que nous représentons ici les idées républicaines, les doctrines de l'Internationale et que les bons citoyens doivent se séparer de nous, s'ils ne veulent pas voir se lever sur la Belgique l'aurore sinistre d'un 18 mars. (Rire prolongé.)

» Je ferai à ces ridicules imputations l'honneur d'une réponse sérieuse. Le public en rit aujourd'hui ; mais en prolongeant trop le silence d'un juste mépris, nous nous exposerions à voir un jour notre dédain mal interprété. A force d'entendre répéter sans contradiction les mêmes propos, on finit par y attacher de l'importance. Il est bon d'arrêter dès ses débuts un système de dénigrement calculé. (Vifs applaudissements.)

On nous accuse d'être une association républicaine ; on constate cependant que le programme de juin 1848 n'a point cessé de figurer en tête de notre règlement ; mais c'est avec ce programme même qu'on veut nous embarrasser. On en extrait quelques phrases ; les voici :

« ... Nul régime, pour conserver sa pureté et ses » bienfaits, n'a plus besoin de franchise que le ré- » gime représentatif.

FEUILLETON DE L'INDEPENDANCE BELGE

Du vendredi 27 décembre.

REVUE LITTÉRAIRE.

Histoire de la céramique, par M. Albert Jacquemart, — un volume grand in-8°, chez Hachette. — *Les Races humaines*, par M. Louis Figuier, — un volume in-8°, chez Hachette. — La bibliothèque des merveilles et la bibliothèque rose. — *Evangéline*, poème de Longfellow, traduit par M. Charles Brunet, chez Hachette.

En un temps où la céramique est un sujet d'étude, d'engouements ou de rivalités pour tant d'amateurs, il est indispensable d'avoir une histoire exacte et détaillée de cet art si recherché. Les porcelaines et les faïences excitent maintenant de si vives convoitises et produisent de si belles batailles, qu'un traité véritable et une revue complète de la fabrication des poteries sont assurés maintenant de l'attention et de l'intérêt d'un public nombreux. Les initiés connaissent sur la technologie et la nomenclature de la céramique le beau livre publié pour la première fois en 1844, par le savant directeur de Sèvres, M. Alexandre Brongniart. Il y a bien d'autres travaux d'ensemble ou de monographies sur cette matière vaste. Mais il nous fallait une histoire qui mît sous nos yeux toutes les phases successives de cet art antique et prodigieux, qui en révélât les secrets en en racontant les progrès ou les transformations, qui pût décrire les formes et les procédés différents, qui fût pour l'amateur un guide, et pour tous un exposé curieux et instructif.

M. Albert Jacquemart avait publié dans *la Bibliothèque des merveilles* de la librairie Hachette trois volumes sur la céramique. Aujourd'hui, il rassemble en un magnifique volume, orné de deux cents figures sur bois et de douze planches gravées à l'eau-forte, le résultat de toutes ses études, ses analyses et ses découvertes, et il nous donne une *Histoire de la céramique* qui est mieux qu'une reproduction et un examen de la poterie de tous les temps et de tous les pays, qui est une œuvre savante et un livre attachant.

Il y a bien autre chose dans un pareil ouvrage, quand on y apporte des vues nettes et une érudition ingénieuse, que des renseignements et un manuel pour les collectionneurs. Il y a, notamment pour la Chine et le Japon, toute une histoire des institutions et des mœurs, écrites dans des vases, sur des argiles émaillées. « Le plan d'un vase, dit M. Jacquemart, l'observation de ses angles ou des divisions de son décor, vont nous éclairer sur sa destination religieuse et sur le rang de celui qui peut s'en servir, car dans la hiérarchie sociale certains fonctionnaires doivent se borner au culte des esprits d'ordre secondaire ; les autres ont droit de rendre hommage aux puissances supérieures ; à l'Empereur seul appartient le devoir suprême de certains actes comme les sacrifices au Chang-Ti, la réception du printemps, l'ouverture du labourage. En réunissant ces données curieuses à celles qui sont fournies par les couleurs et les êtres symboliques, un vase devient donc un monument historique facilement explicable et digne en même temps d'être étudié par l'artiste et par le philosophe. »

On comprend que l'histoire de la céramique, quand elle pénètre ainsi toutes les couches de son sujet, quand elle ne se borne pas à l'analyse des pâtes tendres ou des pâtes dures, de la peinture au grand feu ou de la peinture à la moufle, des marques, des signatures ou des procédés particuliers, devienne une œuvre considérable, touchant à bien des points de la connaissance humaine. Cela ne s'adresse plus seulement aux acheteurs de porcelaine ou de faïence : cela s'adresse à tous ceux qui veulent connaître les monuments grands ou petits — temples, statues, tableaux, livres, vases, etc., — où l'humanité nous a laissé quelques chose de ses actes, de son esprit, de sa vie.

« Le jour, dit M. Jacquemart, où l'homme, marchant sur un sol argileux détrempé par l'inondation ou les pluies, s'est aperçu que la terre conservait l'empreinte de ses pas, la plastique était découverte ; lorsque, allumant un grand feu pour réchauffer ses membres ou pour cuire ses aliments, il a remarqué que l'aire du foyer changeait de nature et de couleur, que l'argile rougie devenait sonore, indétrempable, invariable dans sa forme nouvelle, il avait trouvé l'art de fabriquer des vases propres à contenir les liquides.

» Mais ces tentatives suggérées par le besoin, appuyées par la réflexion, c'est l'histoire de l'industrie, cherchant avant tout l'amélioration des conditions physiques de la vie ; quant à l'art, son domaine appartient exclusivement à l'âme ; c'est lui qui a inspiré aux hommes l'idée d'exprimer leur pensée par des signes, de manifester leur croyance en élevant des temples à la divinité, et en les embellissant de figures symboliques ; d'orner leurs habitations, leurs armes, leurs vases, de sculptures ou de dessins propres à égayer la vue ou mieux encore à élever l'intelligence par leur signification morale. Et c'est si bien le sceau de ces pensées morales qui rend éminemment respectables les monuments de l'art que ceux où l'on en remarque l'empreinte sont seuls parvenus jusqu'à nous ; tous les âges et tous les peuples ont considéré comme vouée à la destruction l'œuvre de fabrication vulgaire, et parmi les débris antiques, nous ne retrouvons guère que les choses dignes de survivre à leurs auteurs et de former les archives de l'intelligence. »

Voilà des considérations d'ensemble et des déclarations spiritualistes qui paraissent bien ambitieuses pour l'histoire des poteries. Elles sont à leur place, elles font de l'étude des porcelaines et des faïences l'étude des créations de l'art et de la civilisation, l'auteur voit derrière ces objets qu'il examine les peuples et les individus qui les ont fabriqués, et les usages et les inventions qu'ils révèlent. Cela donne à son œuvre une portée générale et des vues curieuses qui font servir la description des vases à la connaissance des pays et de leurs traditions.

Ainsi les amateurs n'ignorent pas que parmi les porcelaines de Chine, celles de la famille verte sont très-précieuses et recherchées. Ce n'est là qu'un renseignement en quelque sorte commercial. M. Jacquemart a sur la famille verte des indications plus intéressantes. « On a vu que le vert, l'une des cinq couleurs primordiales, correspond à l'élément du bois et à l'Est, et qu'il a été adopté comme livrée par les Ming, maîtres de la Chine de 1368 à 1615. On doit donc croire qu'en faisant prédominer à ce point une couleur significative dans une série de vases aussi nombreuse qu'homogène, les artistes ont cédé à une intention religieuse ou politique. L'examen du décor confirme cette supposition ; presque toutes les scènes représentées ont un caractère hiératique ou historique, et l'on peut même distinguer les compositions émanant de la secte des Tao-sse de celles adoptées par les lettrés. »

Cette façon d'entendre et d'exposer l'histoire de la céramique est pleine d'enseignements utiles, puisqu'elle nous apprend avec les progrès et les transformations de l'argile façonnée bien des détails authentiques sur le caractère et la diversité des arts, des institutions, des mœurs. M. Jacquemart n'abuse pas de ces interprétations et de ces analyses, et il ne prend pas prétexte des poteries différentes pour nous faire les récits différents et les narrations connues de l'histoire universelle. Non, il traite son sujet avec conscience, et il n'en sort pas. Seulement, il y apporte tous les secours d'une érudition sûre et d'une critique ingénieuse. C'est bien l'histoire de la céramique que nous avons, la technologie et les nomenclatures, l'étude des procédés, la description des pièces célèbres, l'examen des produits et des découvertes de chaque pays, et c'est une histoire qui déborde naturellement de son cadre, mais après l'avoir bien rempli et y avoir rassemblé tous les points curieux et les notions exactes.

Veut-on savoir comment M. Jacquemart arrive à l'histoire des pièces par leur étude et leur comparaison ? Ecoutez-le : « Un fait qui démontre l'origine commune des différentes porcelaines du Japon, c'est que la nature plus ou moins compliquée du décor équivaut presque à une date ; d'abord, la pâte blanche, unie, translucide, parut assez belle de sa propre parure et le peintre y ajouta peu : un filet ou deux sur le bord, une scène doucement esquissée au centre, et ce fut tout. Plus tard les bordures se compliquèrent ; des fonds *clathrés*, c'est-à-dire imitant les tresses d'une fine corbeille, ou *pavés* en mos

» Nous ne nous bornerons donc pas, dans les » graves circonstances où le pays est placé, à re- » produire cette profession de foi : *La Constitution,* » *toute la Constitution, rien que la Constitution.* » Nous irons plus loin; nous dirons nettement le » sens que nous donnons à cette formule.

» Nous voulons le maintien de la monarchie con- » stitutionnelle que la plus libre des assemblées con- » stituantes, notre immortel Congrès national, a fon » dée.

» Nous repoussons formellement toute idée de » modifier, sous ce rapport, la Constitution. Nous » refuserons nos suffrages à tout candidat dont l'opi- » nion n'est pas conforme à cette profession de foi.

» Pas de république !

» Qui craint de s'engager à la combattre ne saurait » marcher avec nous. »

» On arrête ici la citation et on demande si tous les membres de l'Association libérale sont prêts à signer publiquement cette profession de foi? Messieurs, en mutilant ainsi le programme de 1848, on empêcherait même les admirateurs les plus fervents de cette œuvre politique d'y donner leur adhésion, sans l'accompagner de quelques explications ou de quelques réserves. Le passage cité, lorsqu'on l'isole ainsi, semble attribuer au mot de *monarchie constitutionnelle* une portée fatidique on dirait que toute combinaison d'institutions revêtue de ce nom doit être excellente, que toute organisation qualifiée de république sera au contraire détestable.

Le programme est trop beau pour le dépouiller ainsi de parties essentielles, de phrases indispensables, pour en faire saisir toute l'élévation. Qu'on se donne le peine de poursuivre la lecture :

» Nous voulons la monarchie constitutionnelle » parce qu'elle est la sauvegarde certaine de notre » nationalité, parce qu'elle assure l'indépendance » au dehors, l'ordre au dedans ; parce qu'elle ga- » rantit, seule, l'unité de nos provinces.

» Disons clairement ce que nous entendons par » monarchie constitutionnelle.

» Nous entendons par là un gouvernement aussi » libre, aussi moral, aussi progressif, aussi équitable, » aussi démocratique que la république la mieux » organisé. (Triple salve d'applaudissements.)

» Une royauté constitutionnelle est pour nous une » présidence héréditaire, rien de plus, rien de moins.

» La monarchie constitutionnelle, c'est pour nous » le gouvernement du pays par le pays, c'est la ré- » publique avec un principe d'ordre et de stabilité » de plus. (Bravos répétés)

» Après avoir ainsi complété la citation, j'affirme sans crainte d'être démenti, que tout le monde ici adhère à la monarchie constitutionnelle définie de cette façon. (Bravos.) Comme le dit le programme lui-même : « A qui la monarchie belge ainsi comprise pourrait-elle porte ombrage? » Et j'ajoute : qui, dans ces conditions, pourrait songer à la menacer, si ce n'est quelque sectateur d'un républicanisme idiot, qui mettrait l'importance des mots au-dessus de celle des choses? (Applaudissements.)

» Ce n'est pas assez d'accuser l'Association libérale de travailler au renversement de la monarchie; il faut terrifier le public : on lui montre l'Association peuplée d'adhérents de l'Internationale, se préparant à bouleverser les institutions fondamentales de la société et ne reculant ni devant le pillage, ni devant l'incendie, ni devant les massacres.

» Messieurs, s'il y a parmi nous un membre de l'Internationale, qu'on nous le signale et qu'on nous apporte la preuve de l'accusation. Nous saurons faire alors notre devoir : les fauteurs du désordre et de l'anarchie ne sauraient trouver leur place ici; s'il en était au sein de l'Association libérale, ils s'y seraient glissés à notre insu et par fraude; dès qu'ils seraient connus, nous les obligerions à se retirer. Mais jusqu'à ce qu'on nous ait apporté des noms et des preuves, nous sommes en droit de proclamer que de pareils hommes n'ont pas souillé nos rangs ; si ceux qui nous combattent, prétendent le contraire, qu'ils nous mettent à même de tenir l'engagement que nous venons de prendre. S'ils ne le font pas, et qu'ils persistent néanmoins à tenter de nous discréditer par de vagues et misérables inculpations, nous aurons le droit de signaler le procédé au libéralisme et au pays comme la plus infâme des calomnies. (App laudissements chaleureux.)

» Les scissionnaires ont cherché à justifier leur retraite en invoquant le souvenir d'un acte accompli en 1846 par l'éminent fondateur de l'Association libérale, par l'homme dont le nom ne doit être prononcé ici qu'avec gratitude et respect, par le regretté M. Verhagen. Si notre illustre président a été un jour le chef d'une scission, il n'a pas voulu qu'il en figurât une seconde dans l'histoire de sa vie; et, quand celle ci s'est produite, il l'a énergiquement combattue et lui a fait expier par des défaites successives et marquantes, à tous les degrés de l'élection, le triomphe d'un jour, par lequel elle s'était imaginé avoir pris possession de la faveur. N'oublions pas non plus que, malgré le prestige du nom de M. Verhaegen, malgré son infatigable activité, malgré le concours que lui donnait alors la députation de Bruxelles toute entière, l'Alliance, dont il s'était séparé, a conservé la suprématie sur l'Association dissidente dans toutes les luttes électorales jusqu'aux événements de 1848. A la suite de ceux-ci, le mot de république a exercé sur certains membres de l'Alliance, je ne sais quelle séduction fatale; un des vice-présidents, M. Dindal, y fut éliminé du comité pour avoir fait au Sénat l'éloge de la monarchie constitutionnelle. Cet incident amena la démission du président, M. Defacqz, et la retraite de MM. Van Schoor, Fontainas et autres membres influents, qui allèrent fonder une troisième société politique, l'Union constitutionnelle. Les extravagances républicaines, en chassant de l'Alliance, les libéraux modérés, lui enlevèrent aussi la confiance des corps électoral, qui lui était restée jusqu'alors. Entre l'Union constitutionnelle et l'Association libérale s'opéra une fusion et celui-ci recueillit l'héritage d'influence que l'Alliance par ses imprudences n'avait pas su conserver. Nous ne craignons point que l'Association d'aujourd'hui se mette en révolte contre le sentiment public et alarme les hommes d'ordre par des exagérations, qui ne sont ici dans la pensée de personne. S'il plaît aux dissidents de 1872 de se comparer à l'Association libérale de 1846, nous ne refusons pas à notre tour d'être assimilés à l'Alliance de cette époque; nous aussi, nous gardons avec nous l'Union constitutionnelle et nous aurons assez de sagesse et de prudence pour ne pas l'éloigner de nous par des résolutions inquiétantes. Nous écouterons avec attention ceux qui se feront ici les organes de la modération et nous discuterons leurs opinions avec une déférence d'autant plus facile, que la modération, dont les représentants sont restés avec nous, s'inspire d'un sentiment de confiance et de bienveillance mutuelle, tandis que chez un trop grand nombre de ceux, qui nous ont quittés, la modération se manifestait dans un langage empreint presque toujours d'une colère et d'une défiance, que rien ne justifiait.

» Il reste aujourd'hui à l'Association 1,250 membres, dont les quatre cinquièmes sont électeurs. Toutes les nuances y sont représentées et y gardent leur part d'influence; aucune, quoique on se plaise à en dire, n'est exposée à y être écrasée par les autres et traînée à la remorque de celles-ci. On s'imagine trop facilement avoir analysé tous les éléments du libéralisme, lorsque on en a classé les membres en *modérés* et *avancés* ou en *doctrinaires* et *progressistes*. Parmi les progressistes, beaucoup sont disposés à arrêter leur groupe, chaque fois qu'il se montrera impétueux, passionné, exagéré; parmi les doctrinaires beaucoup demandent à leurs amis de mêler plus souvent un peu de hardiesse à leur prudence. L'influence de tels esprits, qui sont nombreux dans les deux nuances, sert à maintenir l'union des libéraux dans une même association. Ce sont ces mêmes esprits qui suivent le mieux les fluctuations du corps électoral, toujours un peu mobiles, et qui en partagent le plus complétement les impressions qu'il est si utile de ne jamais froisser. Par eux, un équilibre pondérateur s'établit entre les aspirations diverses, qui se partagent nécessairement un parti fondé sur la liberté d'examen. Cet équilibre se maintient chez nous et nous le retrouvons aussi dans ces associations cantonales, avec lesquelles notre alliance va se resserer et qu'on a, comme la nôtre, faussement accusées d'être des repaires de conspirateurs et d'anarchistes. Dans cette situation, la division en deux camps du libéralisme bruxellois n'a pas de raison d'être. Le principe de l'union de tous les libéraux dans une association d'arrondissement, ce principe proclamé par le Congrès de 1846, doit continuer à nous régir. Affirmons-le solennellement dans un moment, où on pousse le sophisme jusqu'à représenter la permanence des divisions comme un élément de force et de succès. L'ordre du jour motivé, que nous vous soumettons, vous fournit l'occasion de vous associer tous à cette manifestation salutaire. Votez-le, en témoignage de notre confiance dans la justice de notre cause, dans le bon sens public et dans la sagesse du corps électoral. »

Les applaudissements éclatent de nouveau à la fin de ce discours et se prolongent plusieurs minutes. Un véritable enthousiasme anime l'assemblée, et le président lui ayant demandé si ses applaudissements pouvaient être considérés comme emportant le vote de la proposition d'ordre du jour, la salle entière répond *oui* tout d'une voix. L'ordre du jour motivé est voté par acclamations.

Le calme se rétablit. La parole est donnée à M. Van Schoor, sénateur, un des signataires de la proposition.

M. VAN SCHOOR déclare qu'il déplore profondément la scission qui s'est produite à Bruxelles, et qu'il approuve complètement les paroles de l'honorable président de l'Association. Il propose à l'assemblée de décider que le discours de M. Vanhumbeock sera imprimé, et envoyé à tous les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles. (Marques unanimes d'approbation.) Si les ressources financières de l'Association sont insuffisantes, l'orateur propose une souscription, et s'engage à s'inscrire en tête des souscripteurs. (Applaudissement.)

M. SLOSSE propose d'envoyer le discours de M. Van Humbeck à toutes les associations libérales du pays.

PLUSIEURS MEMBRES. En français et en flamand.

Ces trois propositions sont adoptées par acclamations.

M. LE PRÉSIDENT. Il me reste, messieurs, à vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli mes paroles, et à exprimer l'espoir que la communauté de vues qui se manifeste ici nous permettra de triompher d'une scission qui ne pourra pas être un obstacle sérieux aux progrès du libéralisme dans l'arrondissement. (Applaudissements.)

A neuf heures et demie, le poll est ouvert pour la nomination du comité. Il restera ouvert demain vendredi, de trois à cinq heures de relevée, et de huit à dix heures du soir, au local ordinaire de l'Association (*Maison des Brasseurs*).

On nous écrit d'Anvers, le 26 décembre :

« L'invitation adressée par M. David, colonel de la garde civique d'Anvers, à ses collègues du pays, la causé en haut lieu une vive émotion. On m'assure que le conseil des ministres s'est réuni, à ce sujet, sous la présidence du Roi. M. David a été mandé à Bruxelles par M. Renard, inspecteur général de la garde civique, avec lequel il doit avoir eu une entrevue. Sans doute, notre colonel n'a pas cédé de bonne grâce aux observations qui lui ont été présentées, car M. le général inspecteur lui a adressé, au nom de M. le ministre de l'intérieur, *agissant comme chef suprême de la garde civique*, l'ordre de retirer son invitation.

» M. le colonel David, n'ayant pas le droit de discuter cet ordre, s'est borné à le notifier aux commandants de la garde civique du royaume et de convoquer son corps d'officiers pour lui en donner connaissance. La réunion projetée n'aura donc pas lieu, mais je sais de bonne source que la décision du ministre provoque le mécontentement général. Non-seulement la garde civique n'a pas été défendue à la Chambre par M. Delcour, mais il ne lui est pas même permis de se défendre elle-même. J'ajoute que la plupart des chefs de corps avaient accepté l'invitation du commandant anversois. »

Le conseil communal d'Anvers, siégeant mardi dernier, avait à se prononcer sur une proposition du collége échevinal contenant un nouveau règlement de la taxe pour la fréquentation de la Bourse et demandant la suppression d'une autre taxe, celle d'un seizième pour cent sur le produit des ventes publiques commerciales. Cette proposition était ainsi formulée :

Art. 1er. Les taxes personnelles pour la fréquentation de la Bourse deviennent permanentes, à partir du 1er janvier prochain, et seront fixées d'après la classification suivante :

1er	classe ou catégorie	50	francs
2e	»	40	»
3e	»	30	»
4e	»	20	»
5e	»	10	»
6e	»	5	»

Elles seront dues par toutes les personnes qui fréquentent habituellement le local, d'après l'appréciation de la commission de taxation, instituée par l'art. 5 du règlement primitif du 26 mai 1849.

Les fondés de pouvoir de plus d'une firme, société anonyme ou compagnie d'assurances, paieront la taxe autant de fois qu'ils représentent de firme ou de sociétés différentes.

Art. 2. La taxe de 1/16 p. c. sur le produit des ventes commerciales et des ventes de navires est supprimée à partir du 1er janvier prochain.

Art. 3. Les autres dispositions des règlements antérieurs, non contraires aux présentes, restent en vigueur.

Art. 4. Moyennant ce qui précède, la ville prend à sa charge, et sans qu'il doive encore y avoir lieu de sa part à des décomptes, de ce chef, avec le commerce, l'amortissement intégral de l'emprunt de fr. 450,000, contracté, en 1854, pour la couverture de l'ancienne Bourse brûlée.

Elle a été adoptée par 26 voix contre 2.

On lit dans *la Meuse* :

« Le Roi vient de faire remettre au comité de secours de Bonne-Foi-Hareng, la somme de 1,000 francs pour les familles des victimes de la catastrophe. »

— La cour d'appel de Bruxelles, toutes chambres réunies, s'est assemblée aujourd'hui, à deux heures, en audience solennelle et publique, sous la présidence de M. Gérard, premier président, aux fins de procéder à la présentation de deux candidats à la nomination du Roi, pour une place de vice-président, vacante au tribunal de première instance de cette ville, par suite de la promotion de M. Edouard Delecourt comme conseiller à cette cour.

M. le greffier en chef De Roissart a fait l'appel nominal qui a constaté la présence de vingt-six membres ayant droit de suffrage. MM. les conseillers Baude et Cornil, empêchés, étaient absents. La majorité absolue était de quatorze.

Voici le résultat des divers scrutins :

Pour la 1re candidature, M. le juge J.-V. Delecourt (qui figure le 17e sur la liste de rang des membres du tribunal de Bruxelles) a obtenu 17 voix ; M. le juge Drugman (11e sur la liste de rang) en a obtenu 7, et M. le juge Bidart (15e id.) en a réuni 2.

En conséquence M. le juge J.-V. Delecourt a été proclamé premier candidat.

Pour la deuxième candidature, un premier tour de scrutin a donné 13 voix à M. le juge Bidart. M. le juge Drugman a obtenu 12 suffrages ; il s'est trouvé un billet blanc dans l'urne.

La cour, après une longue délibération en chambre du conseil, a décidé qu'il y avait lieu de procéder à un scrutin de ballottage, attendu qu'aucun postulant n'avait obtenu la majorité absolue, et ce nonobstant le billet blanc.

Ce dernier scrutin a donné 14 voix à M. Bidart et 12 à M. Drugman.

En conséquence, M. Bidart a été proclamé second candidat.

Le conseil provincial du Brabant va être convoqué de nouveau en session extraordinaire pour présenter ses candidats à ladite place vacante.

— Le tirage de la tombola de l'exposition générale des beaux-arts de 1872 aura lieu le 10 janvier prochain, à midi, au Musée de peinture.

Tous les lots acquis sont visibles au public, dans une des salles du Musée, tous les jours, de dix à quatre heures. On continue à délivrer des billets pour cette tombola jusqu'au moment du tirage.

— Grand a été le succès de la matinée musicale et philanthropique donnée le jour de Noël par l'excellent corps de musique de la 1re légion de la garde civique de Bruxelles, sous la direction de M. Ch. Steyaert et avec le concours généreux d'artistes en renom. On sait qu'elle était donnée au bénéfice de la veuve et des orphelins de l'infortuné clarinettiste De Coo. M. Hermann, violon-solo au théâtre royal de la Monnaie, s'est surpassé dans l'exécution de morceaux de la composition de Vieuxtemps, la grande fantaisie de *Faust*, *la Romance* et *la Feuille d'Album*, pour violon.

On a entendu aussi avec infiniment de plaisir *la Pastorale-Fantaisie*, souvenir pour saxophone, par M. Poncelet, professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, ainsi que les airs variés par M. J. Michiels, clarinettiste de la chapelle du roi des Belges.

Nous ne devons pas omettre le succès de franche gaieté obtenu par M. Daniel Pottier, 1er comique du Casino des galeries Saint-Hubert, dans ses délicieuses chansonettes *Froufrou*, et *les Locutions vicieuses*. Le piano était tenu par l'accompagnateur Mailly. C'est tout dire.

En somme, cette agréable matinée musicale n'a rien laissé à désirer, et malgré l'extrême modificité du prix d'entrée (50 centimes), la recette a été productive.

— Les cochers de la capitale ont fondé récemment une société qui a reçu le nom de *Société économique*. La question de l'offre et de la demande doit se cacher sous cette dénomination, mais ce n'est point à ce propos que la nouvelle société fait parler d'elle. Elle a banqueté, voilà tout, et largement, pour célébrer son installation. Nous n'étonnerons personne, à coup sûr, en disant que la cordialité la plus franche a régné tout le temps de la fête, qui cependant s'est prolongée fort avant dans la nuit.

— Le prix du pain à la Boulangerie économique bruxelloise, rue des Tanneurs, 54, est cette semaine de 47 c. le kil. la première qualité, 44 c. le kil. le demi-blanc, 41 c. le kil. le pain de ménage.

Nécrologie.

On annonce la mort à Londres du philologue Norris, un des savants les plus éminents. Edwin Norris avait soixante-dix-sept ans. Il est auteur d'un dictionnaire de l'écriture cunéiforme, composé d'après des milliers de fragments et de tous les renseignements que fournit la riche collection du British Muscum.

— La nouvelle de la mort de M. Henri Barbet de Jouy, que nous avons annoncée, reposait sur une confusion.

C'est son frère, M. Just Barbet de Jouy, ancien directeur des usines d'Aubin, qui est mort il y a quelques jours.

Arts, sciences et littérature.

— On nous prie d'annoncer que le premier concert de M. Félix Pardon est ajourné pour cause d'indisposition.

— THÉATRE ROYAL DES GALERIES. — Le théâtre des Galeries donne samedi une première : *le Château Toto*, opéra-bouffe en 3 actes, musique d'Offenbach, paroles de MM. Meilhac et Halévy. Toute la troupe comique paraîtra dans cette opérette qui est montée avec le plus grand soin.

— THÉATRE ROYAL DU PARC. — Samedi, 28, sans remise, première représentation des *Terreurs de M. Duplessis*. M. Saint-Germain, du Vaudeville, créera dans cette comédie, dont Bruxelles a la primeur, le rôle de Duplessis.

COURS PUBLICS (Maison du Roi, Grand'Place). — *Astronomie populaire*. — Vendredi, 27 décembre, à huit heures du soir, conférence par M. le professeur Loxhay. — Sujet de la conférence : L'étude du calendrier.

Bulletin de la bourse de Bruxelles.

26 décembre. — La bourse est fort calme. L'emprunt français ne s'écarte guère de 86-85 ; les Métalliques sont demandées à 61 1/16 et offertes à 61 1/8.

Beaucoup d'affaires en annuités à revenu variable, à 47 3/4 en liquidation, et à 48 1/8 au 15 janvier.

Le comptant est peu animé et la plupart des valeurs sont offertes. Les Luxembourg font 483-80 ; les Nord-Belge 309 1/2 ; les Banque nationale estampillées à 2,270 et les nouvelles à 2,130.

Par contre, nos fonds nationaux sont très-fermes. Le 4 1/2 p. c. se traite de 102-10 à 102-20.

Les obligations ottomanes sont en baisse sensible à 300 et 305, sur des bruits de conversion de la dette ottomane.

Changes faibles : on négocie le Londres à 25-35, et le Paris à 1/2 p. c. de perte.

Communications et avis divers.

BANQUE NATIONALE.

AVIS IMPORTANT AUX ACTIONNAIRES.

L'administration de la Banque Nationale a l'honneur d'appeler l'attention de MM. les actionnaires, qui n'ont pas encore exercé leur droit de souscription aux actions nouvelles, sur le préjudice qui résulterait pour eux de leur abstention s'ils n'exerçaient pas leur droit avant le 1er janvier prochain.

L'art. 10 des statuts porte :

« Les actions non souscrites par les actionnaires » avant le 1er janvier 1873, seront réalisées au profit » de la Banque.

» La différence en plus ou en moins, entre le capital nominal et le produit réalisé, sera portée au » compte du Fonds de réserve. »

Il résulte de ces dispositions que l'action, pour laquelle n'aurait pas été exercé le droit de souscription, subira, dès le 1er janvier 1873, une dépréciation égale à la plus-value attribuée à l'action nouvelle.

La plus-value de cette action non souscrite (c'est-à-dire la différence entre le capital nominal et le produit réalisé) doit, au vœu de l'article 10, être versée au Fonds de réserve.

La presque totalité des actionnaires a déjà souscrit.

L'administration de la Banque, désireuse d'éviter une perte réelle aux propriétaires d'actions qui n'ont pas encore usé de leur droit, a l'honneur de rappeler aux intéressés qu'il est essentiel de faire connaître à la Banque, avant le 1er janvier 1873, soit directement par eux-mêmes, soit par écrit, soit indirectement par un tiers, leur volonté manifeste de prendre part à la souscription.

Bruxelles, le 19 décembre 1872.

Le gouverneur,
EUG. PRÉVINAIRE.

Le secrétaire,
JOS. DUPONT.

— Estomac, nerfs, foie, poitrine, guéris sans médecine par la douce Revalenta Du Barry, 12, rue de l'Empereur, Bruxelles. Fr. 2-25, 4, 7.

—Suffell, 81, M. de la Cour, dde à acheter banknotes. fl. de Holl., th. de Prusse et roubl. russes.

— Fabque de **Waterproof**, 7 et 8, pl. Ste-Gudule.

— Mérinos aux anciens prix, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.

Paris, 25 décembre.

Les nouvelles ne sont pas nombreuses aujourd'hui. Mais je dois vous dire seulement l'effet immense produit ici par des documents que donne le *Journal des Débats*, et qui vraisemblablement étaient connus ailleurs qu'à Paris depuis longtemps. Il s'agit des extraits du Livre rouge autrichien qui répondent de façon si écrasante à l'ancien ministre des affaires étrangères de l'empire qu'on ne comprend guère que M. de Gramont, qui devait les connaître, ait pu sérieusement vouloir étayer sur un prétendu engagement d'alliance autrichienne l'incroyable sécurité du gouvernement de Napoléon III.

Quand on a eu le malheur, comme M. de Gramont, de servir d'interprète à ce défi provocateur qui a rendu inévitables pour la France des désastres cent fois plus grands, cent fois plus irréparables, cent fois plus immérités que tous les crimes de la Commune n'ont réussi à en produire, ce qui devient inconcevable pour tous les gens de bon sens, c'est qu'on ne reconnaisse pas la nécessité absolue.

Il faut espérer que depuis que Paris a été mis à même de connaître ces preuves irréfutables, il ne sera plus question de l'étrange prétention de l'empire déchu et en particulier de M. de Gramont, de vouloir décliner une responsabilité qui pèsera éternellement sur son ambition autant que sur son impéritie. Au reste, la lettre de M. de Gramont avait produit très-peu d'effet, et il est faux notamment que M. de Banneville ait été chargé par le gouvernement d'y répondre.

M. Thiers profite de la prorogation de l'Assemblée pour travailler beaucoup. Il est probable même que ces travaux empêcheront définitivement son excursion à Calais. L'illustre homme d'Etat est toujours décidé à garder vis-à-vis de la commission des Trente sa ligne de modération et de fermeté; il fera des concessions pour son compte, pour son amour-propre, pour son influence ; il n'en fera pas au détriment de la république conservatrice. Quant à la droite, ses dispositions hostiles ne sont pas changées; elles sont même avancées avec un certain cynisme. Une lettre de M. Soye, député de l'Aisne, insérée dans un journal de la localité, rapporte ce propos de M. Batbie, adressé à ce même honorable député : « Nous voulons nous emparer de l'administration, et ensuite nous demanderons la dissolution nous-mêmes. »

Seulement pour refondre toute une administration sur toute la surface de la France, il faut une majorité plus forte et moins mobile, surtout que celle qu'est parvenue à constituer la droite. Il faut ensuite croire qu'on peut même avec des préfets modifier des tendances chaque jour plus accusées et plus énergiques du pays. Ce ne sont pas seulement les élections pour les conseils municipaux ou pour les conseils généraux qui font unanimement triompher les républicains; les élections des chambres de commerce, ainsi que viennent de le prouver celles d'Hazebrouck et de Dunkerque dans le Nord, accentuent chaque jour de plus en plus le parti-pris du pays. Sans doute, il n'y a là que des symptômes partiels, mais les symptômes contraires sont absolument absents.

Il ne faut pas oublier non plus que les élections partielles ne peuvent plus être retardées bien longtemps; elles sont au nombre de huit et non de dix, comme les journaux l'annoncent par erreur, et voici les noms des huit députés, qui par suite de décès ou de démission, doivent être remplacés :

MM. Journu (Gironde), Bouché (Morbihan), Flye Sainte-Marie (Marne), Reverchon (Jura), Heirieis (Bouches-du-Rhône), Sauvage (Seine), Paultre (Nièvre), Rivet (Corèze). Mais les vacances pourront s'accroître d'ici à la convocation des électeurs. Il y aura dans ces élections complémentaires un symptôme tellement décisif que, dût-il occasionner une crise et peut-être même une tentative plus violente pour enrayer la volonté du pays, il me paraît difficile que l'effet moral en faveur de la république ne soit pas immense. La prudence de M. Thiers n'aurait-elle pas eu d'autre effet que de neutraliser l'idée insensée, mais qui, un moment, a eu presque des chances d'exécution, d'empêcher toute élection partielle jusqu'à la loi électorale (mesure extrême d'oppression qui pouvait exaspérer l'opinion et amener les plus graves conflits), ce système de concessions et de temporisations aurait des droits à la reconnaissance du pays.

M. L. Blanc adressera demain une longue lettre au *Courrier de France*, avec lequel il a engagé une polémique assez suivie sur la part plus ou moins indirecte prise par le député radical en 48 à l'institution des ateliers nationaux.

On annonce la nomination de M. de Peyramont comme sous-préfet de Sceaux. Les liens d'amitié de M. de Goulard avec M. de Peyramont père, secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, expliquent cette nomination.

Le préfet de la Loire-Inférieure vient de nommer maire d'office M. Waldeck-Rousseau père, premier inscrit au tableau du conseil municipal, et au même titre adjoints, MM. Lechat et Sybelle.

Il est positif aujourd'hui qu'on ne pourra réaliser l'engagement d'accomplir avant la fin de l'année la transportation de tous les condamnés pour faits relatifs à la Commune. *L'Orne*, commandant Kymancourt, qui emmène 173 condamnés, ne partira pas avant trois mois. *Le Rhin*, en retour sur Toulon, vient d'être signalé à Suez, où il a passé quelques jours en rade.

La commission présidée par le contre-amiral Bourgeois se livre à Boyardville à des expériences de torpilles d'après le système Vytehead, sur *le Catinat* ; mais les résultats les plus complets ont été obtenus à Toulon par l'Ecole de pyrotechnie sous la direction du vice-amiral de Chabannes. Des vaisseaux ont été littéralement anéantis par des chapelets de torpilles que disposent des plongeurs.

Une discussion de quelque intérêt vient d'avoir lieu à l'Académie des sciences. M. Bert a demandé la suppression du bureau des longitudes, alléguant qu'il ne servait qu'à la rédaction de l'almanach si connu, almanach qui se publie de même en Angleterre et n'y coûte que 40,000 francs, dépense bien inférieure aux frais du bureau. Cette opinion a été combattue par d'excellents arguments de M. Faye, et l'Académie s'est formée en comité secret. Le résultat aurait été de donner raison à M. Faye; toutefois, une question budgétaire étant inhérente à l'objet de la délibération, l'Académie a cru délicat de se prononcer de façon positive.

Nous recevons de notre correspondant particulier de la Nouvelle-Calédonie la lettre suivante :

Nouméa, 8 octobre 1872.

Une erreur assez inexplicable s'est glissée dans une de vos correspondances de Paris, insérée dans le numéro du 18 juillet. Vous y annoncez l'arrivée en Nouvelle-Calédonie du premier convoi de déportés. Or, c'est le 29 septembre 1872 seulement, à 4 heures du soir, que le transport à hélice *Danaé*, de 187 chevaux, venant de France en 147 jours, avec relâche à Dakar et au Cap, a mouillé sur notre rade avec un grand nombre de passagers et 249 déportés politiques.

Tout allait bien à bord au physique et au moral.

Un seul incident s'est produit en route : Au Cap, au moment de l'appareillage de la frégate, Assy a essayé d'une fugue, en se précipitant à la mer par un sabord de l'infirmerie.

Quelques coups de revolver ont été tirés sur le fugitif, mais ne l'ont pas atteint. La *Danaé*, avec cette promptitude qui est un des caractères distinctifs de la marine, la *Danaé* a mis en panne, une baleinière s'est détachée du bord, a repêché l'intrépide nageur et l'a ramené au milieu de ses codétenus.

La frégate a eu l'heur de donner dans la passe de Nouméa, un dimanche en pleine fête, le jour des régates, qui fermaient la série des réjouissances données en l'honneur du 19e anniversaire de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie. Comme elle embouquait le goulet, un coup de canon parti de la Rance pour donner le signal des courses nautiques, semblait saluer l'arrivée des déportés qui ont pu, par l'embrasure des sabords, suivre les péripéties des exploits du Calédonian yacht Club.

Sur les 249 déportés politiques, 185 sont destinés à l'île des Pins et les 64 autres à la presqu'île Ducos (enceinte fortifiée). Parmi ces derniers, mais ne comptant pas au nombre des détenus, est le fils Régère, un enfant de 10 à 12 ans.

L'île des Pins gît à trente milles au sud-est dans le prolongement de la grande île de la Nouvelle-Calédonie; c'est un vaste plateau aride dans les sommets, mais entouré d'une lisière de terrains bas propres à la culture et arrivés par l'eau courante qui tombe des hauteurs.

La presqu'île Ducos laisse à désirer sous ce dernier rapport : il n'y a pas d'eau courante, c'est l'enceinte fortifiée de la déportation.

De Nouméa, nous découvrons à l'œil nu le chemin de ronde qui couronne la ligne de faîte des collines de la presqu'île; sur l'isthme et à l'entrée sont échelonnées des brigades de gendarmerie, la police est faite par des surveillants spéciaux à la déportation arrivés avec les déportés, enfin la garde de la presqu'île est confiée à l'infanterie de marine.

Le commandement de l'île des Pins est exercé par M. Duchet, lieutenant de vaisseau, et celui de la presqu'île par M. Pouzols, officier du même grade. Ils relèvent du directeur de la déportation, M. Chanlou, commissaire adjoint de la marine, résident au chef-lieu et qui reçoit lui-même les ordres du gouverneur, M. de la Richerie, capitaine de vaisseau. Ce dernier, sans doute, au point de vue de l'unité d'action et de commandement, vient d'être nommé chef de division de la station locale.

Quand le premier convoi de la *Danaé* est arrivé, tout était préparé pour le recevoir; les approvisionnements de toute nature avaient été achetés sur place ou bien avaient été expédiés par le département sur navires de commerce partis de Bordeaux.

Les convois annoncés et attendus par *la Guerrière*, *la Garonne*, etc., etc., seront donc installés dans les logements qui les attend à leur arrivée.

Ces logements sont des maisonnettes en bois et chacune reçoit plusieurs individus. Leur couchage se compose d'un matelas, de draps et d'une couverture.

Les cases des déportés de la presqu'île Ducos ne s'aperçoivent pas de Nouméa, masquées qu'elles sont par un pli de terrain : elles sont édifiées dans une vallée qui aboutit à la mer.

Cette vallée est en face et à une portée de canon du pénitencier de l'île Nou, qui sert de dépôt centra aux condamnés aux travaux forcés.

Près de la côte émergent quelques bâtiments de guerre de la station, avec mission de surveiller les mouvements des déportés que pourrait tenter une fugue par mer soit pour Noumea ou la côte, soit pour accoster quelque barque ou navire de passage où ils pourraient espérer de trouver un refuge que je crois précaire.

Dans les départements du Var, de la Côte-d'Or et de la Haute-Garonne, plusieurs conseillers généraux ont refusé de siéger comme membres des commissions qui, d'après l'art. 11 de la loi du 21 novembre dernier, doivent composer la liste annuelle du jury.

Le gérant du journal *l'Avenir* d'Alais (Gard) a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel d'Alais, sous prévention d'avoir publié une Adresse au conseil municipal de Saint-Jean-du-Gard. Le tribunal a frappé le journal d'une amende de 50 fr.

Le naufrage du GERMANY.

Nous trouvons dans le *Courrier de la Rochelle* d'aujourd'hui les détails suivants sur la terrible catastrophe dont le télégraphe nous avait apporté la nouvelle, il y a deux jours :

« Dimanche soir, à huit heures et demie, le patron Tristan, Joseph, pêcheur de l'île de Groix, arrivait à la Rochelle, ayant à son bord une centaine de personnes. Le bruit d'un sinistre maritime se répandit immédiatement dans notre ville; et c'est au milieu d'une foule nombreuse que les naufragés débarquèrent. C'était un douloureux spectacle. Les vêtements en lambeaux, mouillés et raidis par l'eau de mer, ces malheureux, épuisés de fatigue, pouvaient à peine marcher. Dans le triste cortége, on remarquait quelques femmes dont le visage pâle et contracté portait encore la trace des terribles angoisses contre lesquelles elles avaient eu à lutter. Secondée par le mouvement spontané de la population, l'administration municipale a pris immédiatement des mesures pour leur faire prodiguer les premiers soins. Des vivres ont été distribués, des vêtements achetés ; divisés par groupes, les naufragés ont été logés dans les différents hôtels de la ville et à l'hôpital Saint-Louis ; l'hôpital Aufrédi en a reçu quelques-uns, d'autres ont été recueillis par les habitants.

» Le terrible drame s'est produit à l'entrée de la Gironde. Le magnifique steamer anglais *Germany*, capitaine Troocks, de la ligne Allan, était parti de Liverpool le 18 courant au soir pour Pauillac, ayant à bord un pilote de la Gironde, afin d'éviter du retard dans son entrée en rivière. Samedi soir, 21 décembre, il venait se jeter en travers de la pointe de la Coubre, où il se brisait complétement.

» Nous traduisons du rapport des officiers du bord le passage suivant :

« *Steamer* Germany, *de Liverpool à New-Orléans, viâ Bordeaux, Santander et la Coruna.*

» Le steamer qui avait laissé Liverpool le 18 décembre fut jeté à la côte à l'entrée de la rivière de Bordeaux, pointe de la Coubre, le 21 courant, à huit heures du soir.

» Les canots furent défoncés par la mer, aussi était-il impossible de quitter le navire.

» Lorsque le jour parut, on reconnut que l'un des canots, quoiqu'en très-mauvais état, pouvait encore être utilisé; il fut amené et l'on se dirigea vers la terre. C'est alors que le canot rencontra la barque de pêche *J. T.*, patron Joseph Tristan, de l'île de Groix, et revint à bord du steamer en même temps que le canot du feu flottant.

» Le steamer *Mendoza*, sortant de la rivière de Bordeaux pour Marseille, envoya ses trois embarcations, et tous les naufragés purent alors abandonner le steamer.

» De grands éloges sont dus au patron Joseph Tristan pour les efforts faits par lui pour nous sauver, et nous pouvons assurer que sans son assistance opportune, nous aurions à déplorer la perte de beaucoup plus de monde.

» Nous devons aussi exprimer toute notre gratitude au capitaine et à l'équipage du steamer *Mendoza* pour le service qui nous a été rendu par eux, car si le *Mendoza* n'avait paru sur le lieu du sinistre que quelques heures plus tard, cinquante personnes de plus auraient certainement péri.

» Quand tous les naufragés furent à bord du bateau de pêche, le patron Joseph Tristan nous conduisit à à la Rochelle, où chaque habitant était désireux d'atténuer par ses soins l'horreur de notre situation.

» Nous ne pouvons dire combien leur bienveillance a été grande pour nous, et les efforts faits par eux pour nous soulager resteront à jamais gravés dans nos souvenirs.

» *Un officier du bord.* »

» Ce que ces malheureux ne disent pas, ce sont les souffrances horribles qu'ils ont éprouvées pendant dix-huit longues heures, dont douze d'une nuit noire et froide.

» Quelques instants après l'échouement du *Germany*, la mer déferlait avec tant de violence que le navire fut rempli d'eau; c'est alors que la vie de tous fut dans le plus grand danger; il faisait nuit; le bâtiment se démolissait peu à peu, et il devenait impossible de se tenir sur le pont, balayé de l'arrière à l'avant par des lames furieuses.

» A huit heures trente, le grand mât est tombé. Une demi-heure après, le mât d'artimon tombait aussi, emportant avec lui sept malheureux qui s'étaient réfugiés dans les agrès. Ce fut un horrible moment pour ceux qui étaient encore cramponnés aux épaves ; ils entendaient des craquements sinistres ; le *Germany* s'en allait pièce par pièce, et çà et là, dans la nuit, des cris désespérés, des appels déchirants, auxquels on ne pouvait répondre, des amis emportés par la mer auxquels on ne pouvait porter secours.

» Les lames qui balayaient continuellement le navire enlevèrent quelques personnes. Une même vague entraîna une pauvre mère de famille et ses quatre enfants. Vers cinq heures du matin, une jeune fille de 18 ans, qui avait passé la nuit sur l'avant du navire et que le désespoir affol

commander la 4e édition de luxe des *Enfants*, par Champfleury, et *la Vie*, du Dr Gustave le Bon; deux livres qui leur apprendront quels soins il convient de donner à l'âme et au corps. (*Voir aux annonces.*)

Nous ne saurions trop recommander aux mères de familles les belles publications illustrées de la LIBRAIRIE DUCROCQ, rue de Seine-Saint-Germain, 55. — Cette maison, très-connue par son caractère spécial de *Librairie pour la Jeunesse*, met en vente cette année un choix vraiment exceptionnel de livres et d'albums et à des prix très-modérés. (Voir aux annonces.)

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Berlin, 24 décembre.

L'ordre du cabinet de l'Empereur du 21 décembre, que le *Moniteur prussien* a publié hier soir, a mis fin à toutes les incertitudes de la crise en accordant au prince de Bismarck, sur sa demande, sa démission de président du conseil de Prusse, tandis qu'il reste chancelier de l'empire et ministre des affaires étrangères prussien. Il est autorisé à se faire remplacer par le ministre Delbruck, toutes les fois qu'au conseil des ministres il aurait à émettre un vote sur les affaires concernant l'empire. La présidence du conseil des ministres en Prusse, aux termes du même ordre de cabinet, passe au membre le plus âgé du cabinet.

L'ordre de cabinet du 21 prouve l'inexactitude des assertions d'après lesquelles le général de Roon devait être nommé président définitif du conseil, ce qui aurait donné au ministère une signification conservatrice permanente. C'est ce qu'on a voulu éviter; le général de Roon n'est président qu'à raison de son âge. La présidence du conseil étant expressément dévolue au membre le plus âgé du cabinet, et devant de la sorte alterner de fait, n'est plus en réalité qu'une présidence honoraire. C'est exactement l'état de choses qui existait jusqu'ici pendant l'absence du prince de Bismarck.

L'ordre de cabinet de l'Empereur n'a fait que légaliser la situation. Il y a seulement cette différence, que le prince de Bismarck, qui demeure le président véritable, pourra toujours à sa convenance laisser assumer par le ministère la responsabilité des temps d'arrêt et des intermittences que le programme des réformes politiques et religieuses peut avoir à subir dans son exécution.

Je crois, du reste, pouvoir m'en référer à ma lettre d'avant-hier sur la signification du résultat qui vient d'intervenir et dont le caractère provisoire a été plus que jamais mis en évidence par l'ordre de cabinet du 21 décembre. La combinaison actuelle pleine de sous-entendus, de contradictions et d'éléments disparates, ne saurait durer. En haut lieu aussi on ne pourra que reconnaître bientôt que le seul remède c'est une position ostensible à conférer au chancelier en Prusse à l'instar de celle qu'il occupe déjà dans l'empire.

Je voudrais ajouter encore quelques mots à ce que je vous ai écrit sur les conférences des ministres allemands, au sujet de l'organisation judiciaire en Allemagne, qui ont été closes il y a quelques jours.

Le fait est que la Bavière, le Wurtemberg et en seconde ligne la Saxe, sans refuser en principe une haute cour de justice pour les affaires civiles et criminelles, ne l'ont pas acceptée dans la forme proposée par la Prusse. La Bavière proposait à cet effet, à son tour, une sorte d'instance judiciaire qui, en cas de conflit des différentes cours suprêmes allemandes devait établir des règles générales destinées à éviter de pareilles dissidences dans l'avenir. C'est plutôt une espèce de commission législative qu'une véritable cour de cassation que la proposition de la Bavière semblait avoir en vue. Elle a été jugée et avec raison inacceptable.

Cependant, la conférence est arrivée à une entente sur les autres questions se rattachant à l'organisation judiciaire allemande et un projet d'organisation sur la base des délibérations sera élaboré au ministère de la justice de Prusse. Seulement, comme l'organisation judiciaire est impossible sans une haute cour de cassation, les négociations devront être reprises après quelque temps sur ce dernier point. Il n'est donc pas exact, comme on voit, que les conférences aient été closes sans avoir abouti à un résultat.

Je ne sais si je vous ai dit qu'à la rentrée des Chambres, après la fête, le gouvernement pourrait bien être interpellé sur les mesures dont il a menacé ceux des conseillers d'arrondissement qui, à la Chambre des Représentants, ont voté contre la loi des cercles. Si le ministre de l'intérieur s'efforçait d'épurer les rangs des *landræthe*, pour ce motif qu'il jugerait dangereux de confier l'exécution de la réforme à des fonctionnaires qui l'ont combattue à la Chambre, personne certes n'y trouverait à redire. Ce serait de la bonne politique constitutionnelle.

Mais le comte Eulenbourg, s'il faut en croire les bruits des journaux, ferait tout le contraire. Il menacerait de destitution les conseillers d'arrondissement à raison de leur vote à la Chambre, ce qui est contraire à la Constitution. C'est ce qui pourrait faire l'objet d'une interpellation et d'un vif débat à la Chambre des Représentants, à moins que le gouvernement ne soit en mesure de rectifier sur ce point les bruits répandus depuis quelques jours au sujet des mesures administratives dont les conseillers d'arrondissement conservateurs se verraient menacés.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Madrid, 23 décembre.

La question de l'abolition immédiate de l'esclavage à Puerto-Rico est résolue d'avance par l'approbation définitive, à la grande majorité de 214 voix contre 12, de la motion de confiance dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre.

MM. Castelar et Martos — ce dernier ministre d'Etat — ont clos les débats sur cette motion en prononçant chacun un discours interrompu à tout instant par d'unanimes et énergiques applaudissements.

Le brillant orateur de la minorité républicaine dont les succès dans le Parlement espagnol sont connus et appréciés du monde entier, s'est surpassé et n'avait jamais tenu un langage aussi merveilleusement inspiré.

Après avoir déclaré que les Antilles espagnoles doivent toujours appartenir à la mère-patrie; que l'Espagne ne doit pas perdre une seule partie de son territoire; qu'elle doit n'en revendiquer aucun, si ce n'est le rocher de Gibraltar, M. Castelar a fait un admirable tableau de la situation des républiques de l'Amérique, et a prouvé que toutes les craintes touchant les réformes et l'abolition de l'esclavage sont fantastiques, qu'elles constituent l'unique obstacle à la réalisation des réformes et que celle-ci pourtant peut seule assurer à l'Espagne la possession de ses colonies : « Députés de la majorité, a-t-il dit en terminant son discours, vous pourriez dire en allant vous reposer dans vos foyers, nous qui étions hier des hommes obscurs et inconnus, nous sommes aujourd'hui devenus immortels. Nous appartenons à la race de Christ, de Washington, de Lincoln, parce que nous avons prononcé sans crainte la parole *liberté*, parce que nous avons avons placé notre nom au pied de la plus grande œuvre humaine, au pied de la rédemption définitive de tous les esclaves. »

M. le ministre d'Etat, après avoir constaté l'impression produite par le discours de M. Castelar, a dit : « Le débat est clos, M. Castelar a prononcé la dernière parole; les esclaves de Puerto-Rico sont déjà libres. La loi d'abolition que vous soumettra le gouvernement ne sera que la forme par laquelle nous réaliserons cette grande espérance; la parole inspirée de M. Castelar a consacré dès à présent la liberté de ces hommes. »

M. Martos a ensuite repoussé avec la plus grande énergie l'accusation lancée par le député Bugallal que le gouvernement avait subi, dans cette circonstance, la pression d'un gouvernement étranger.

Comme je vous l'ai mandé par la voie électrique, le Congrès des Députés a ajourné ses séances jusqu'au 15 janvier. Ce jour-là sera présenté le projet d'abolition de l'esclavage. Le Sénat s'est également prorogé jusqu'à ce même jour. Hier, dimanche, il a tenu séance pour approuver définitivement le budget des recettes. Dans la séance d'aujourd'hui, le ministère a été interpellé sur le fait d'un spéculateur qui parcourt en ce moment l'île de Puerto-Rico pour acheter des nègres, dans l'espoir d'aller les revendre à la Havane. Le gouvernement a donné l'assurance que toutes les mesures sont prises pour empêcher cette honteuse spéculation.

A propos de la dernière modification du cabinet, je dois vous dire que le général Cordova, ministre de la guerre, partageant l'opinion de ses collègues démissionnaires sur la question de l'abolition de l'esclavage, ne restera à la tête de son département que jusqu'au jour où l'armée sera complétée par l'entrée du contingent des 40 mille hommes du dernier tirage au sort.

Les carlistes font de grands efforts pour soulever de nouveau les provinces Basques et la Navarre. Un individu, qui signe Nicolas Ollo et dont le nom mérite d'être flétri par les hommes civilisés du monde entier, s'intitulant capitaine général des provinces Basques, de la Navarre et de Logrono, vient d'adresser au commandant carliste en second des mêmes provinces l'ordre du jour suivant dont je crois devoir vous donner le texte :

« Les chemins de fer et les lignes télégraphiques étant un puissant secours pour la guerre, Votre Seigneurie fera savoir immédiatement aux compagnies des voies établies sur le territoire de ces provinces, et cela sous sa plus stricte responsabilité, qu'elles aient à suspendre la circulation des trains et, dans le cas où elles n'obéiraient pas à cette injonction, Votre Seigneurie procédera immédiatement, par tous les moyens en son pouvoir, à la destruction complète des chemins de fer et des lignes télégraphiques. »

Cette communication a été faite à tous les chefs de station.

Nicolas Ollo, le prétendu général de don Carlos, date son ordre du jour de la frontière française.

Un chef carliste, Cucalla, qui opère sur les confins de la Catalogne et de la province de Valence, vient de faire fusiller un pauvre père de famille qui n'a pu lui fournir la somme exigée par la bande qu'il commande.

Ce malheureux, père de trois enfants et dont la jeune femme se trouve dans un état avancé de grossesse, n'a pu obtenir cinq minutes de répit et toutes ses supplications ont été inutiles.

Singulière guerre que font les partisans de Don Carlos qui, du château où il réside, sans courir aucun danger personnel, protégé qu'il est par les autorités de la frontière, ordonne ou autorise ces actes barbares, indignes de notre siècle !

NOUVELLES DE RUSSIE.

La Voix publie une curieuse statistique des suicides à Saint-Pétersbourg dans les douze dernières années.

Depuis 1860 jusqu'à 1871 inclusivement, le nombre des suicides dans notre capitale s'est élevé à 842 (86,2 p. c. sexe masculin, 14,8 p. c. sexe féminin). Le maximum des suicidés tombe sur la période d'âge de 20 à 30 ans (27,43 p. c.), le minimum sur celle de 60 à 70 ans (0,80 p. c.). Les cas de suicide ont été plus fréquents en été qu'en hiver. La plupart des suicidés ont eu recours à la strangulation. Les cas d'empoisonnement ont été les plus rares. Parmi les causes qui ont déterminé le suicide, le maximum revient à l'abus des liqueurs fortes (38,30 p. c.); viennent ensuite les affections morales (37,58 p. c.), les chagrins de famille et autres circonstances particulières (17,10 p. c.), et enfin les maladies (7,02 p. c.).

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *jeudi*, 26 *décembre*.

La première sous-commission de la commission des Trente aura une conférence, samedi à l'Elysée, avec M. Thiers.

Un dîner diplomatique aura lieu dimanche à l'Elysée.

PARIS, *jeudi*, 26 *décembre*.

L'ambassade japonaise a été reçue à deux heures à l'Elysée. Un cérémonial militaire extraordinaire a été déployé à cette occasion. Un bataillon d'honneur était rangé dans la cour de l'Elysée, avec deux musiques militaires.

PARIS, *jeudi*, 26 *décembre*.

Le dividende de la Banque de France, pour le deuxième semestre, est fixé à 170 francs.

PARIS, *jeudi*, 26 *décembre*.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les résultats suivants :

Augmentation : sur les billets en portefeuille, fr. 37,500,000; sur les avances sur lingots, fr. 200,000; sur la circulation des billets, fr. 32,330,000; sur le compte du trésor, fr. 9,500,000.— Diminution : sur le numéraire, fr. 50,000; sur les comptes particuliers, fr. 3,500,000.

PARIS, *jeudi*, 26 *décembre*.

L'ambassadeur ottoman vient d'adresser au syndic des agents de change une note déclarant entièrement controuvée la circulaire de Khalil publiée par le *Times*.

Angleterre.

LIVERPOOL, *jeudi*, 26 *décembre*.

Le steamer *America* est arrivé.

Orient.

BUCHAREST, *jeudi*, 26 *décembre*.

Au Sénat, le sénateur M. Deschla a annoncé qu'il interpellera le gouvernement sur la grande question des chemins de fer.

La discussion de cette interpellation est fixée à demain.

Outre-Mer.

NEW-YORK, *mercredi*, 25 *décembre*.

Le roi des îles Sandwich est mort.

Son successeur n'est pas encore désigné.

Les steamers *Bremer* et *Wisconsin* sont arrivés.

HONG-KONG, *jeudi*, 26 *décembre*.

Le mikado célébrera l'achèvement de la communication télégraphique avec l'Europe par une cérémonie solennelle; il enverra des dépêches à toutes les nations européennes.

Bulletin des bourses.

PARIS, 26 *décembre*.—5 p. c. Empr. fr., 1872, 86-75. — 5 p. c. id. 1871, 84-45. — 3 p. c. Rente fr., 53-10. — Crédit mob. franç., 412-00. — Crédit mob. esp., 496-00. — 5 p. c. Italien, 67-82 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 55-30. — Société Générale, 572-00. — Ch. de fer autrich., 777-00. — Ottomans nouv., 320 00. — Ch. de fer lombards, 436 00.— Id. hongrois, 000-00. —Id. Luxembourg, 000 00.—Nord Espagne, 000 0/0. —Transatlantiques, 000 0/0. — Espagne ext., 28 5/8. — 6 p. c. américains, 1882, 105 0/0. — Lots Paris, 1871, 248 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0.—Banque de France, 4,425. — Banq. franco-hollandaise, 000. — Change sur Londres, 25-49 0/0. — Id. sur Amsterdam, 210 0/0 —Id. sur Hambourg, 185 1/2. — Id. sur Anvers, 3/8 prime. —Banque de Paris, 0,000.—Banq. franco-austro-hongr., 000.

PARIS, 26 *décembre*. — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 97-00; id. à livrer, 4 premiers mois 1873, 98-75; 4 mois d'été, 101-00; 4 derniers mois, 102 00; huile de lin courant mois, 95-00; 4 premiers mois, 96-00; 4 mois d'été, 96-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 73-75; 4 premiers mois, 71-25; mars-avril, 71-00.

MADRID, 24 *décembre*. — Intérieur, 26-00. — Extérieur, 30-40.

SENAT.

Séance du 26 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE TORNACO.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Il est procédé par voie de tirage au sort à la nomination de la députation du Sénat qui, le jour de l'an, se joint, suivant l'usage, aux membres du bureau et de la questure, pour aller porter au Roi les compliments de l'assemblée.

M. D'ANETHAN, au nom des commissions des finances, dépose le rapport sur le projet de loi allouant des indemnités aux propriétaires dont les biens sont grevés de servitudes militaires.

M. LE PRÉSIDENT. Ce rapport sera imprimé et distribué, et le projet de loi figurera à l'ordre du jour de demain.

M. MALOU, ministre des finances. Messieurs, je viens demander au Sénat de ne pas s'occuper de ce projet de loi pendant sa session actuelle. Des doutes s'étant élevés sur les intentions des propriétaires que le projet de loi propose d'indemniser, j'ai fait déposer à l'hôtel du gouvernement d'Anvers un registre où ces propriétaires sont invités à venir formuler leurs opinions. Ce registre reste ouvert aux observations réclamées jusqu'au 9 janvier. Je demande donc à l'assemblée d'ajourner jusqu'à sa prochaine réunion la discussion du projet de loi.

La proposition est adoptée.

Le Sénat vote sans discussion le budget des dotations pour l'exercice 1873.

M. PORTAMPS, au nom de la commission des finances, dépose le rapport sur le projet de loi contenant le budget de la dette publique pour 1873.

Impression et distribution.

La séance est levée à 3 heures.

Demain, séance publique à 3 heures.

BULLETIN COMMERCIAL.

RENAIX, 24 *décembre*.— (Correspond. particulière de l'*Indépendance belge*.)

Froment, par 100 kilog., fr. 32-60, baisse 0-50; méteil, 25-35, baisse 0-00; seigle, 20-60, baisse 0-15; avoine, 20-00, hausse 1-00; féverolles, 21-15, baisse 0-05; graine de lin, 0-00, hausse 0-00; graine de colza, 0-00, hausse 0-00; pommes de terre, 7-00, baisse 0-00; paille, 5-50, hausse 0-00; foin, 7-50, hausse 0-00; beurre, le kil., 2-90, hausse 0-05; œufs, les 26, 2-90, hausse 0-20.

Toiles. — Pièces exposées en vente : 110, vendues 71.

SAINT-TROND, 24 *décembre*.—(Corespondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 31-50, hausse 0-10; seigle, 18 00, baisse 0-25; orge, 22-00, hausse 0-00; avoine 17-25 baisse 0-00.

COMMERCE D'ANVERS. — 26 *décembre*

Cafés. — En bonne demande. Il s'est fait à livrer 1,216 sacs Santos, par navire *Agilis*, à des prix en faveur.

Céréales. — Le marché est sans variation, et la tendance se maintient faible pour tous les grains. En froment vieux Polish, il s'est vendu environ 900 hect. de fr. 32 à 29 les 100 kilos. Le seigle est calme. L'orge se maintient ferme. Il s'est fait environ 2,000 hect. Odessa de fr. 18 3/8 à 18 1/4 les 100 kil.

Cuirs. — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes :

Cuirs secs.

Du n° 304. 200 R.-G., b/fs, 14 1/8 k., fr. 152.

Cuirs salés.

St. *Pascal*. 372 M.-V., mat., b/fs, 28/32 k., fr. 84.
— 387 » » » 32/40 k., fr. 84 1/2.
Odin. 401 R.-G., v/s, 55 7/8 l. brés., à fr. 87 pour saines.
Mysterious Star. 400 Urug., v/s, 45/20 k., fr. 90.

Laines. — Marché soutenu. On a vendu aujourd'hui 97 balles laine du Cap.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc.....	54 — à 54 50	54 50 à — —
Courant.....	54 — à 54 50	54 50 à — —
Janvier.....	— — à — —	54 50 à — —
Février-mars.....	— — à — —	54 50 à — —
Mars.....	— — à — —	— — à — —
Trois premiers mois .	— — à — —	— — à — —
2e quinzaine (janvier).	54 50 à — —	55 — à — —

Marché soutenu.

Riz. — Nous connaissons la vente de 400 balles riz Nécransie, Voorloop, pour les besoins de la consommation, à prix soutenus.

Saindoux. — La demande a été assez régulière aujourd'hui; toutefois les prix sont en légère baisse sur celles de mardi. Il s'est fait ensemble environ 600 à 700 tierçons, Wilcox, disponible, de fl. 23 7/8 à 24, entrepôt, les 50 kilos. A livrer, pour embarquement décembre-janvier, on demande fl. 24, entrepôt, les 50 kilos.

Salaisons. — Marché faible avec affaires limitées. Quelques petites affaires ont été conclues dans les prix de fr. 92 entr. pour long middles et de fr. 97 à 98 pour short middles disp. les 100 kilos.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés,	disponible....	fr. 61 75	à 62 00
—	—	courant.....	61 75	à 62 00
—	—	2 mois de déc...	61 75	à 00 00
—	—	mélasse.....	10 75	à 00 00

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (7 h. 0/0. — Vendredi, 27, *Faust*, opéra en 5 actes.

THEATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (0 h. 0/0). — Vendredi, 27, relâche, pour la représentation de la Grande-Harmonie.

Samedi, 28, *le Château à Toto*, opéra-bouffe, en 3 actes.

THEATRE ROYAL DU PARC (7 h. 0/0). — Vendredi, 27, *le Centenaire*, com. en 5 actes; *les Erreurs de Jean*.

Demain, 1re représentation de : *les Terreurs de M. Duplessy*, com. nouv. en 3 actes.

THEATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 0/0). — Tous les soirs, *la Fille de Mme Angot*, op. bouffe en 3 actes; *Madame est couchée*, com. en 1 acte.

ALHAMBRA NATIONAL (6 h. 0/0). — Tous les soirs, *Cendrillon ou la Pantoufle merveilleuse*, grande féerie en 5 actes et 30 tableaux. — Deux ballets nouveaux.

Mardi, 31, à 6 h., à l'occasion des vacances du Nouvel an, représentation offerte aux familles : *Cendrillon*. Il est expressément défendu de fumer dans la salle. — A minuit : 2e grand bal paré, masqué et travesti, ouverture des portes à 11 h. 1/2.

THÉATRE MOLIÈRE (0 h. 0/0). — Vendredi, 27, relâche.

CIRQUE F. LOISSET, place des Nations (8 h.). — Tous les soirs, représentation variée avec le concours des frères Rigolos.

Programme varié à chaque représentation.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0). — Spectacle des Bouffes-Bruxellois. — Représentations de Mlle Marguerite Baudin, chanteuse comique, qui se fera entendre dans ses nombreuses créations.

AGENCE FINANCIÈRE
DU
GOUVERNEMENT DE HONDURAS

ÉMISSION
DE
5,000,000 de francs (ou L. 200,000)
de Rente 10 p. c.
remboursable au pair en 17 ans
divisée en Titres de 20, 100, 500, 1,000 2,500, 5,000, 10,000 fr. de Rente.

PRIX D'ÉMISSION.

70 francs pour chaque 10 francs de Rente payables : En souscrivant . . 10 fr. — à la Répartition. . 10 fr. — le 15 février 1873 . 15 fr. — le 15 avril 1873 . . 15 fr. — le 15 juin 1873 . . 20 fr. } 70 fr.

Avec faculté de payer la totalité au moment de la souscription, sous escompte de 6 p. c., soit une bonification de 1 franc, ce qui réduit le prix net à 69 francs.

La faculté d'escompte pourra être retirée après la clôture de la souscription.

GARANTIES.

A. Les *revenus généraux disponibles de l'Etat*.

B. Une *affectation spéciale de terrains* situés le long du chemin de fer interocéanique en construction, dont la première section est déjà en exploitation.

Les terrains, qui seront enregistrés aux noms des fidéicommissaires à Londres nommés spécialement par le Gouvernement, seront aliénés par ceux-ci, par emphytéose de 99 ans, pour rembourser, s'il y a lieu, par anticipation, les titres du présent emprunt.

Le gouvernement de Honduras s'oblige, pour favoriser l'immigration, à ne pas augmenter le prix des terrains au-delà de 50 piastres (250 francs) la manzana (3/4 d'hectares), ce qui est leur prix minimum actuel. L'affectation actuelle étant de 2 hectares par chaque 10 francs de rente, la garantie est absolue.

Les garanties ci-dessus sont spécialement exprimées dans le *Général Bond* déposé par le Gouvernement de Honduras, à la Banque d'Angleterre.

Les produits du présent Emprunt, après avoir pourvu à la prompte terminaison du Chemin de fer, à des achats de matériel et de machines et à des travaux publics, seront appliqués aux services financiers extérieurs du Gouvernement de Honduras.

PRODUITS. — AMORTISSEMENT.

Les intérêts seront payés semestriellement à Paris, à Londres, à Anvers, à Genève, etc.

Le premier coupon sera payé le 1er juillet 1873.

L'amortissement aura lieu en 17 ans par tirages semestriels et *annuités égales*. Le premier tirage se fera le 1er janvier 1874.

A mesure des aliénations de terrains par les Commissaires, des remboursements plus considérables seront faits par anticipation.

La cote, à la Bourse de Paris, sera demandée aussitôt l'émission terminée.

Conformément à la loi du 25 mai 1872, déclaration de la présente émission a été faite le 11 courant, au bureau de l'enregistrement et du timbre de la Seine, sous le n° 790 bis du registre du visa pour timbre des titres de rentes et autres effets publics des gouvernements étrangers. En conséquence, les titres émis en France seront délivrés munis du timbre français.

Paris, le 15 décembre 1872.

BEDFORD PIM,

Commissaire spécial du gouvernement de Honduras.

La souscription sera ouverte :

Les Jeudi 26, Vendredi 27, Samedi 28, Dimanche 29, de 9 h. du matin à 5 h. du soir.

(*Les souscripteurs des départements seront encore reçus le lundi 30*).

A l'Agence financière du Gouvernement de Honduras, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Des souscriptions seront ouvertes en Angleterre et en Italie.

N. B. — Les souscriptions par lettres chargées devront être adressées à :

Monsieur L'AGENT FINANCIER du gouvernement de Honduras, 42, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris.

Les versements peuvent s'opérer en espèces, billets de banque, mandats.

On recevra également tous coupons de titres échéant en janvier. 4428

Insensibilisateur Duchesne. Extractions et pose de dents *sans douleurs*, 45, r. Lafayette, Paris.

55, rue de Seine. LIVRES ILLUSTRÉS.
Volumes grand in-8 jésus, relié : 20 fr.

LIBRAIRIE DUCROCQ
MAISON SPÉCIALE POUR LES ETRENNES

2 fr., broché. Bibliothèque illustrée des Familles. Relié, 3 fr. 25

De Lescure. — Marie-Antoinette..... 1 vol.
— Marie Stuart..... —
— Jeanne Darc..... —
A. Boscowits. — Les Volcans..... —
De Belloy. — Christophe Colomb..... —
E. Burty. — Chefs-d'œuvre des arts industriels..... —

Edouard Laboulaye. — Contes et nouvelles..... 1 vol.
Maurice Barr. — Mémoires d'une poule noire..... —
Comte de Bassanville. — Primeurs de Vie..... —
Mme Delafaye Brehier. — Alice..... —
Ch. Farine. — Le Coupeur de routes..... —
— Jocrisse..... —
— de soldat..... —

Mme De Beiz. — La Clef des Champs..... 1 vol.
Georges Fath. — Les Contes du vieux Docteur..... —
Eugène Nyon. — Claude La Ramée..... —
— Moumoute et carnage..... —
— Histoire d'une jeune mouche..... —
— Joachim et Diégo..... —
— Paul et Jean..... —

ALBUMS POUR ENFANTS. rue de Seine, 55.
Grand choix d'Alphabets illustrés depuis 1 franc jusqu'à 10 francs.
Nouvelles éditions joliment illustrées.

LES JEUNES ENFANTS par Pierre Blanchard br. 3 fr. 1 vol. in-8°, relié, 6 fr.

LE ROBINSON DE 12 ANS par M. M. de Beaulieu br. 3 fr. 1 vol. in-8°, relié, 6 fr.

J. ROTHSCHILD, Editeur.
CATALOGUE ILLUSTRÉ GRATIS SUR DEMANDE — ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
PUBLICATIONS d'ÉTRENNES

LES ROSES, Histoire, culture et choix des plus belles variétés en 60 Chromolithographies et 60 Vignettes, par MM. Jamain et Forney; préface par Ch. Naudin. 1 volume in-8°. 30 fr., relié 35 fr.
LES PLANTES ALPINES, Culture, emploi et choix des plus remarquables, par B. Verlot (du Muséum); 1 volume in-8°, avec 60 Chromotypographies et 78 gravures. 30 fr., relié 35 fr.
FLORE FORESTIERE ILLUSTRÉE du centre de l'Europe, par C. de Kirwan. 1 vol. in-folio, avec Chromolith. 60 fr., relié 75 fr.
LE MONDE DES FLEURS botanique pittoresque, par H. Lecoq. 1 volume in-8°, 480 gravures sur acier et sur bois. 25 fr. relié 30 fr.
LES CHAMPIGNONS, Description, culture et choix des espèces les plus répandues, par le Dr Cordier. 80 Chromolith. et vignettes. 30 fr., relié 35 fr.
ORNITHOLOGIE DU CHASSEUR, Histoire naturelle, chasse, mœurs, etc., par le Dr Chenu, avec 50 Chromotyp.. 20 fr., relié 25 fr.
LE MONDE DES BOIS, Flore et faune illustrée, plantes et animaux de nos forêts, par F. Hoefer, avec 337 grav. sur acier et sur bois. 25 fr., relié 30 fr.
LES PLANTES médicinales et usuelles des champs, jardins, forêts, par H. Bodin (Instituteur, Lauréat); 117 gravures, 1 volume in-18, relié 3 fr. 50.
L'AQUARIUM, par J. Pizetta; introduction par Geoffroy Saint-Hilaire; 1 vol. in-18, 220 gravures, 3 fr. 50.
LES OISEAUX-CHANTEURS des Bois et des Plaines par Champfleury, 1 vol. in-4°, avec Gravures. 5 fr., relié 7 fr.

LES ENFANTS 4e édition de luxe, par Champfleury; 90 Eaux-fortes, vignettes et planche en couleur. 1 vol. in-4°; 7 fr. 50, relié 10 fr.
LE MONDE MICROSCOPIQUE DES EAUX, par J. Girard; 1 vol. in-18, avec 70 gravures, relié toile. 3 fr. 50.
LE RÊVE DU CHASSEUR, Grand ouvrage de luxe, avec 20 planches en 2 teintes, in-folio oblong, par Bénédict Henry Révoil (Imprimé à 100 exemplaires numérotés). 50 fr.; reliure de luxe, 70 fr.
LE MONDE DES PAPILLONS par George et Maurice Sand. 50 Chromolithographies et 65 Vignettes. 1 vol. in-4°. 30 fr., relié 35 fr.
LES PLANTES A FEUILLAGE COLORÉ. Nouveau recueil, avec 60 Chromotypographies et 60 Vignettes; 1 vol. in-8°. 30 fr., relié 35 fr.
LA VIE, physiologie humaine appliquée à l'hygiène et à la médecine, par le Dr G. Le Bon. 1re partie, avec 128 Vignettes. 7 fr. 50 (Paraît aussi en séries à 1 fr.)
LES SOUFFRANCES DU PROFESSEUR DELTEIL par Champfleury; dessins par Crafty. 1 vol. in-4°. 5 fr., relié 7 fr.
HISTOIRE DE L'ARTILLERIE FRANÇAISE, costumes, uniformes, matériel, par A. de Mottheim. Ouvrage de luxe; in-folio, 54 planches en couleur, et texte. 150 fr.
LES CHATS par Champfleury, 80 dessins, eaux-fortes, et planches en couleur. 1 vol. in-4°. 5 fr., relié 7 fr.
DANS LES BOIS 30e édition par Louis Enault; avec gravures 4 fr.; relié 6 fr.

13, RUE DES Sts PÈRES, PARIS.

Immeubles en Belgique.

Le notaire CANTONI, résidant à Bruxelles, vendra publiquement, dans la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, avec bénéfice d'enchères, les biens suivants, situés à Molenbeek-Saint-Jean, faubourg de Laeken :

1° Maison de commerce, rue Frère-Orban, 36, louée 1,200 fr.;
2° Maison de rentier, rue Frère-Orban, 34, louée 1,400 fr.;
3° Maison de commerce, à côté de la précédente, à l'angle de la rue du Théâtre, cotée n° 5, louée 1,500 fr.;
4° Maison de rentier, rue du Théâtre, 7, louée 1,800 fr.;
5° Id., rue du Théâtre, 9, louée 1,900 fr.;
6° Id., rue du Théâtre, 11, inoccupée;
7° Maison de commerce, rue du Théâtre, 13, louée 1,500 fr.

Séances : 7 et 14 janvier 1873. 4378

Immeubles en France.

Étude de Me BOUTROY, notaire à Marle (Aisne)

A LOUER
pour entrer en jouissance par les versaines actuelles
LA FERME DE LA TOMBELLE.
Exploitation de 150 hectares de bonnes terres, avec corps de ferme au milieu, située à 2 kilomètres de la ville de Marle, où il existe une sucrerie et une station de chemin de fer, et à proximité des sucreries d'Autremencourt et Toulis. 4449

LE NIL. Journal politique, commercial et financier; 7e année. — Cours des valeurs et fonds publics, changes, escompte. — Cotons, frets et marchés. — Mouvement des ports. — Transit du canal de Suez, etc. — Renseignements précis utiles à tous ceux qui ont, à un titre quelconque, intérêt à connaître ce qui se passe en Egypte et en Orient.
Edition spéciale pour l'Europe, 30 fr. par an.
Pour abonnement, envoyer 30 fr. au directeur, place Mehemet-Ali, Alexandrie (Egypte). 4452

AUX FABRIQUES DE GENÈVE
GRAND CHOIX DE
MONTRES OR ET ARGENT
Nouveaux Modèles, système perfectionné
SEULE MAISON A PARIS
137, Boulevd SÉBASTOPOL (1er étage)
Montres or, garanties sur facture 65 à 2,000 fr.
Montres argent, garanties sur facture 30 à 100 fr.
GRAND CHOIX DE BIJOUX
Vente en gros et détail à 25 0/0 meilleur marché que chez les Boutiquiers.

Grande Compagnie du Luxembourg.

L'administration de la Grande Compagnie du Luxembourg a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu dans les bureaux de la Compagnie, 36, rue d'Idalie, à Ixelles-lez-Bruxelles, le lundi 13 janvier 1873, à 11 heures précises du matin,

ORDRE DU JOUR :

Approbation d'une convention pour la cession de l'exploitation du chemin de fer, canal, mines, à la Société des chemins de fer Belges-Luxembourgeois.

Le président du conseil d'administration,
(Signé) FENTON.

EXTRAIT DES STATUTS :

Art. 40. Tout propriétaire de 10 actions dont les versements exigibles sont accomplis, fait partie de l'assemblée générale. Pour y être admis, le propriétaire d'actions nominatives devra, cinq jours avant la réunion, faire connaître au secrétariat de l'administration le numéro de ses actions, et le propriétaire d'actions au porteur devra déposer sous récépissé ses titres, soit au secrétariat de la Compagnie, soit au lieu à désigner par les avis de convocation, cinq jours avant celui de la réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire spécial.

Nul ne peut accepter ou remplir ces mandats s'il n'est actionnaire lui-même.

La forme du mandat à fournir sera déterminée par le conseil d'administration. 4438

SOCIÉTÉ ANONYME
des Charbonnages-Réunis à Charleroi.

L'administration a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés que l'intérêt acquis aux actions pour l'exercice 1872, fr. 25 par action, coupon n° 43, sera payable, à partir du 2 janvier 1873, à la caisse de la Société Générale, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles.

A partir de la même époque, on y effectuera également :

1° Le paiement de l'intérêt des titres 3 p. c., exercice 1872;

2° Le remboursement par 500 fr. chacun des titres 3 p. c. ci-après désignés par le sort :

123	730	1590	2056
134	733	1749	2174
515	812	1810	2314
621	1503	1888	2860
699	1512	1993	2888

Le directeur gérant,
4446 AUG. DE BAL.

BAINS DE HOMBOURG-ÈS-MONTS.

Les salons de conversation et de lecture du Kurhaus resteront ouverts, à partir du 1er janvier 1873, comme par le passé. Les concerts de l'orchestre permanent auront lieu, comme de coutume, chaque soir de l'hiver, de 7 à 9 heures.

Le programme de la saison de 1873 sera publié prochainement.

Hombourg, le 12 décembre 1872.
4448 A. SCHLEUSSNER, maire.

CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marques de premier ordre, toujours distinguées des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus rec

PRINCIPALES PUBLICATIONS PRÉCÉDENTES

Extrait du Catalogue

DE LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

I. — VULGARISATION DES SCIENCES.

(VOLUMES GR. IN-8°.)

Figuier (LOUIS) : *Le Tableau de la nature.* 9 volumes contenant 2,944 gravures et 28 cartes :
I. *La Terre avant le déluge.* — II. *La Terre et les Mers.* — III. *Histoire des plantes.* — IV. *Zoophytes et Mollusques.* — V. — *Les Insectes.* — VI. *Les Poissons, les Reptiles et les Oiseaux.* — VII. *Les Mammifères.* — VIII. *L'Homme primitif.* — IX. *Les Races humaines.* — Chaque vol. : 10 fr.; relié, 14 fr.
— *Vie des savants illustres*, depuis l'antiquité jusqu'au XIXe siècle. 5 volumes (173 gravures) :
I. *Savants de l'Antiquité.* — II. *Savants du Moyen-Age.* — III. *Savants de la Renaissance.* — IV. *Savants du* XVIIe *siècle.* — V. *Savants du* XVIIIe *siècle.* — Chaque vol : 10 fr.; relié, 14 fr.
— *Le Savant du foyer.* 1 vol. (244 vign.). Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.
— *Les Grandes Inventions scientifiques, industrielles et artistiques.* 1 vol. (221 vignettes). Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.
Flammarion (CAMILLE) : *L'Atmosphère*, description des grands phénomènes de la nature. 1 vol. (228 gravures sur acier et 15 chromolithographies). Broché, 20 fr.; relié, 26 fr.
Frédol (ALFRED) : *Le Monde de la Mer.* 1 volume (22 planches tirées en couleur, et 334 gravures). Broché, 30 fr.; relié, 36 fr.
Glaisher, C. FLAMMARION, W. DE FONVIELLE ET G. TISSANDIER : *Voyages aériens.* 1 volume (200 gravures sur bois, 6 chromolithographies et 10 cartes). Broché, 10 fr.; relié, 16 fr.
Guillemin (A.) : *Le Ciel*, simples notions d'astronomie. 1 volume (40 planches, 12 en couleur, et 192 vign.). Broché. 20 fr; relié, 26 fr.
— *Les Phénomènes de la physique.* 1 volume (450 gravures et 11 planches en couleur). Broché, 20 fr.; relié, 26 fr.
Pouchet (F.-A.) : *L'Univers, les infiniment grands et les infiniments petits.* 1 volume (343 vignettes et 4 planches en couleur). Broché, 20 fr.; relié, 26 fr.
Reclus (ÉLISÉE) : *La Terre*, 2 volumes (508 cartes ou figures). Chaque volume se vend séparément : Broché, 15 fr.; relié, 21 fr.
Simonin (L.) : *La Vie souterraine.* 1 volume (160 gravures, 30 cartes et 10 chromolithographies). Broché, 20 fr.; relié, 26 fr.
— *Les Pierres.* 1 volume (91 gravures, 15 cartes et 6 chromolithographies). Broché, 10 fr.; relié, 16 fr.

II. — VOYAGES.

(VOLUMES GR. IN-8°).

Agassiz : *Voyage au Brésil.* (54 gravures et 5 cartes), 10 fr.
Baker : *Découverte de l'Albert N'yanza* (30 grav., 2 cartes), 10 fr.
Bouyer : *La Guyane française* (100 grav. et 3 cartes), 10 fr.
Burton : *Voyage aux grands lacs.* (37 vign.), 10 fr.; relié, 14 fr.
Hayes : *La Mer libre du pôle* (70 gravures et 3 cartes), 10 fr.
Humbert (A.) : *Le Japon illustré.* 2 vol. in-4° (500 grav., 2 cartes), 50 fr.; relié, 70 fr.
Livingstone : *Zambèze.* (47 grav., 4 cartes), 10 fr.; relié, 14 fr.
Mage (E.) : *Voyage dans le Soudan.* (60 gravures, 8 cartes), 10 fr.
Marcoy (PAUL) : *Voyages à travers l'Amérique du Sud.* (400 gravures et 20 cartes). 2 volumes in-4°, 50 fr.; reliés, 70 fr.
Milton : *De l'Atlantique au Pacifique.* (22 grav., 2 cartes), 10 fr.
Palgrave : *L'Arabie centrale.* (1 carte et 4 plans). 2 vol., 10 fr.
Raynal (F.-E.) : *Les Naufragés, ou Vingt Mois sur un récif des îles Auckland.* (40 gravures et 1 carte), 10 fr.; relié, 14 fr.
Whymper : *Voyages et aventures dans l'Alaska.* (37 gravures et une carte), 10 fr.; relié, 14 fr.

III. — HISTOIRE, LITTÉRATURE, ETC.

About (EDMOND) : *Le Roi des Montagnes*, 1 vol. (158 vignettes par G. Doré), 5 fr.; relié, 9 fr.
Cervantes : *Don Quichotte*, traduction de L. Viardot. (370 compositions de G. Doré). 2 vol. in-4°. Br., 38 fr.; cart., 48 fr.
Gouffé (J.) : *Le Livre de cuisine.* 1 vol. (25 chromolithographies et 161 vignettes). Broché, 25 fr.; relié, 31 fr.
Le Même ouvrage avec quatre planches imprimées en chromolithographie et 182 gravures sur bois. Broché, 15 fr.; relié, 21 fr.
Le Livre des conserves. 1 vol. (34 figures), 10 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie
79, Boulevard Saint-Germain, 79
PARIS.

ÉTRENNES POUR 1873

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie
79, Boulevard Saint-Germain, 79
PARIS.

En Vente chez tous les Libraires de la France et à l'Étranger.

ÉDITIONS DE GRAND LUXE AVEC DES ILLUSTRATIONS DE GUSTAVE DORÉ.

CERVANTES SAAVEDRA : **DON QUICHOTTE DE LA MANCHE** (370 gravures), deux volumes cartonnés, 160 fr. — CHATEAUBRIAND : **ATALA** (44 gravures, un volume cartonné, 50 fr. — DANTE : **L'ENFER** (75 gravures), un volume cartonné, 100 fr. — DANTE : **LE PURGATOIRE ET LE PARADIS** (60 gravures, un volume cartonné, 100 fr. — LA FONTAINE : **FABLES** (80 grandes compositions, 250 têtes de pages, encadrements et titres en rouge, et 250 culs de lampe par Fellmann), deux magnifiques volumes cartonnés, 200 fr. — TENNYSON : **LES IDYLLES DU ROI** : Énide, Viviane, Geniève, Elaine; 4 poèmes; un volume cartonné, 100 fr. — Chaque poëme se vend séparément, en un volume cartonné, 25 fr.

NOUVEAUTÉS

VOYAGE D'EXPLORATION EN INDO-CHINE

Effectué pendant les années 1866, 1867, 1868, par une Commission française présidée par M. **DOUDARD DE LAGRÉE** et publié par les ordres du Ministre de la marine, sous la direction de M. FRANCIS **GARNIER**, avec le concours de MM. Delaporte, Joubert et Thorel. — Deux magnifiques volumes in-4°; illustrés de 158 gravures sur bois, et un atlas in-folio contenant 22 cartes ou plans et 47 lithographies ou chromolithographies. — Les deux volumes brochés et l'atlas cartonné : 200 fr. — La reliure des deux volumes se paie en sus 20 fr.

L'HISTOIRE DE FRANCE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits-enfants, par M. **GUIZOT.** — En vente les tomes I et II (depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avénement de François Ier). — Deux volumes grand in-8° jésus, contenant 141 gravures par A. de Neuville, et 2 cartes. — Chaque volume séparément, broché, 18 fr.; richement relié avec fers spéciaux, tranches dorées, 25 fr.

HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE

Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par A. **JACQUEMART.** — Un magnifique volume in-8° jésus, contenant 200 gravures, 1,000 monogrammes, et 12 eaux-fortes par J. Jacquemart. — Broché, 25 fr. — Richement relié, avec fers spéciaux, 32 fr.

LA FRANCE INDUSTRIELLE

Par PAUL **POIRÉ.** — Un beau volume in-8° raisin, (442 gravures par B. Bonnafoux et A. Jahandier, et chromolithographie). — Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.

LE LIVRE DE PATISSERIE

Par JULES **GOUFFÉ**, officier de bouche du Jockey-Club, auteur du *Livre de cuisine.* Un beau volume in-8° jésus, illustré de 137 gravures par E. Ronjat et de 10 planches chromolithographiques. — Broché, 20 fr.; relié, 26 fr.

LA RUSSIE LIBRE

Par HEPWORTH **DIXON**, traduction d'Emile Jonveaux. — Un volume in-8° raisin, (75 gravures et une carte). — Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.

ESCALADES DANS LES ALPES

Par ED. **WHYMPER**, traduction d'Ad. Joanne. — Un beau volume in-8° jésus, illustré de 108 gravures sur bois et de 6 cartes. — Broché, 10 fr. — Rel., 15 fr.

EVANGELINE

Poëme de **LONGFELLOW**, traduction de Ch. Brunel. — Un volume petit in-8°, illustré de nombreuses vignettes. — Broché, 3 fr.; cartonné, 5 fr.

LES JEUNES FRANCS-TIREURS

Par C.-A. **HENTY**, ouvrage traduit de l'anglais par Mme L. Rousseau. — Un beau volume in-8° raisin, illustré de 20 gravures sur bois par Janet Lange. — Broché, 5 fr.; cartonné en percaline à biseaux, tranches dorées, 8 fr.

LE TOUR DU MONDE

Journal de voyages, publié sous la direction de M. ED. **CHARTON** et illustré par nos plus célèbres artistes. — Année 1872 (11 voyages, 500 gravures, 10 cartes), — Prix : br., 25 fr.; cart., 28 fr.; rel., 31 fr. — Les 12 1res années forment 11 vol. (5,500 gravures, 300 cartes), qui se vendent chacun le même prix que l'année 1872.

ROME, DESCRIPTION ET SOUVENIRS (RÉIMPRESSION)

Par FRANCIS **WEY**, 2e édition, augmentée d'un index analytique ; un magnifique volume grand in-4°, contenant 350 gravures sur bois et un plan de Rome gravé sur acier. — Broché, 50 fr. — Richement relié, avec fers spéciaux, 65 fr.

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Par **LITTRÉ** (E), de l'Académie, contenant : la nomenclature la plus étendue, la prononciation et les difficultés grammaticales, la signification des mots avec de nombreux exemples, les synonymes, l'histoire des mots depuis l'origine jusqu'au 16e siècle, et l'étymologie comparée. Près de 5,000 pages, gr. in-4° à 3 col.; br. en 4 vol., 100 fr.; rel. en 4 vol., 120 fr. L'ouvrage se vend aussi en 30 liv. à 3 fr. 50.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA FRANCE

Contenant : 1° la biographie; 2° l'histoire générale; 3° la législation, les coutumes et les usages; 4° la généalogie des principales familles; 5° la chronologie des principaux faits; 6° la géographie ancienne; 7° des notices historiques sur les provinces, les principales villes, etc.; 8° les grandes institutions politiques, religieuses, artistiques, militaires, littéraires, etc.; 9° la liste chronologique des rois; par M. LUD. **LALANNE.** 1 vol. gr. in-8° sur 2 colonnes; broché 21 fr.

LE GLOBE ILLUSTRÉ

Géographie générale par E. **CORTAMBERT** — Un beau volume in-4°, contenant 150 gravures et 16 cartes. — Cartonné, tranches dorées, 6 fr.

LES ENFANTS PENDANT LA GUERRE

Poésies par M. H. **JOUSSELIN**, Conseiller à la Cour d'appel de Paris. — 1 vol. in-8° raisin, illustré par Bertall. — Broché, 4 fr.; relié tr. dorées, 6 fr.

BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES

Deherrypon : Les merveilles de la chimie. — **Girard** (J.) : Les plantes étudiées au microscope. — **Guillemin** (AMÉDÉE) : La vapeur. — **Lanoye** (F. DE) : La vie sauvage. — **Levêque** (CH.) : Les harmonies providentielles. — **Renaud** (A.) : Les merveilles de l'héroïsme. — **Zurcher** et **Margollé** : Les naufrages célèbres. Ouvrages illustrés de nombreuses gravures. Chaque vol. br., 2 fr. 25; rel., 3 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE ROSE ILLUSTRÉE

Agassz (Mme et M.) : Voyage au Brésil. — **Gouraud** (Mlle JULIE) : Petite et grande. — **Mage** (E.) : Voyage dans le Soudan occidental. — **Milton** et **Cheadle** : Voyage de l'Atlantique au Pacifique. — **Sannois** (Cte de) : soirée à la maison, — **Stolz** (Mme de) : Blanche et noire. Chaque vol. br., 2 fr. 25; rel., 3 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE ROSE ILLUSTRÉE
POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS
138 VOLUMES ILLUSTRÉS DE CHARMANTES GRAVURES
PAR NOS PREMIERS ARTISTES
Brochés : 2 fr. 25. — Reliés : 3 fr. 50.

LE JOURNAL DE LA JEUNESSE
NOUVEAU RECUEIL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ POUR LES ENFANTS DE 10 A 16 ANS
Prix du numéro : 40 c.
PRIX DE L'ABONNEMENT POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS
UN AN (2 VOLUMES), 20 FR. — SIX MOIS (1 VOLUME), 10 FR.

BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION
de M. Ed. CHARTON
55 VOLUMES ILLUSTRÉS DE VIGNETTES
Brochés : 2 fr. 25. — Reliés : 3 fr. 50.

Le Catalogue détaillé sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

PRINCIPALES PUBLICATIONS PRÉCÉDENTES

Extrait du Catalogue

DE LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie.

HISTOIRE, LITTÉRATURE. ETC. (Suite).

La Fontaine : *Fables*, avec 330 gravures d'après G. Doré. 1 vol. in-4°, 30 fr.; relié, 35 fr.
Lamartine (A. DE) : *Jocelyn* (150 gravures). 1 vol. br. 10 fr. — *Graziella.* 1 vol. grand in-4°, (44 compositions, d'après A. de Curzon). Richement cartonné, 15 fr.
Michelet : *L'Oiseau.* 1 vol. (210 vignettes), 10 fr.; relié, 15 fr.
Saintine (X.-B.) : *Le Chemin des écoliers.* 1 vol. (450 vignettes par G. Doré). Broché, 10 fr.; relié, 14 fr. — *La Mythologie du Rhin*, 1 vol. (200 vign, par G. Doré). Broché, 5 fr.; Relié, 9 fr.
Sévigné (Mme DE) : *Lettres choisies.* 1 vol. in-8° jésus, (portraits, armes, fac-simile). Broché, 20 fr.; relié, 26 fr.
Shakespeare : *Œuvres*, trad. d'Émile Montégut. 3 vol. grand in-8° richement illustrés. Chaque vol. se vend 8 fr.; relié, 13 fr.
Trésor littéraire de la France (Le), (40 gravures par É. Bayard). 1 vol. broché, 20 fr.; relié 25 fr.

IV. — OUVRAGES A L'USAGE DE LA JEUNESSE.

Baker : *L'Enfant du naufrage.* 1 vol. in-8° (11 vign.), 5 fr., rel. 8 fr.
Baric : *Martin-Landor*, album (26 chromolithographies), 3 fr.
Bertall : *Touche-à-Tout.* — *Marie sans soin.* — *M. Hurluberlu.* Prix de chaque album, 3 et 4 fr.
Champfleury : *Monsieur Tringle.* Album colorié, 5 fr.
Delapalme : *Le Livre de mes petits-enfants.* 1 vol. in-8° jésus illustré par Giacomelli. Broché, 5 fr.; relié 9 fr.
Fath (G.) : *Le Paris des enfants.* 1 vol. in-8° (60 vignettes), 5 fr.
Hayes : *Perdus dans les glaces.* 1 vol. in-8° (50 gravures), 5 fr.
L'Épine (ERN.) : *Histoire du capitaine Castagnette.* 1 vol. in-4° (43 vignettes par Doré). Cart. 7 fr. — *La Princesse éblouissante.* 1 vol. in-4° (50 vignettes, par Bertall). Cart., 7 fr.
Pape-Carpantier (Mme) : *Les Animaux sauvages.* 1 vol. in-4° (12 chromolithographies). Cart. 12 fr. — *Les Animaux domestiques.* 1 vol. in-4° (12 chromolithographies). Cart. 12 fr.
Saintine (X.-B.) : *La Nature et ses trois règnes.* 1 volume (180 vignettes). Broché, 5 fr.; cartonné, 8 fr.
Ségur (Mme LA COMTESSE DE) : *Bible d'une grand'mère.* 1 vol. petit in-8° (30 gravures). Br., 10 fr.; rel., 14 fr. — *Évangile d'une grand'mère.* 1 vol. (30 grav.). Br. 10 fr.; rel. 14 fr. — *Les Actes des apôtres.* 1 vol. (10 grav. sur acier). Br., 10 fr.; rel. 14 fr.

V. — GRANDS DICTIONNAIRES

De MM. **Belèze** : Vie pratique (21 fr.) **Bouillet** : Histoire et Géographie (21 fr.). — Lettres, Sciences et Arts (21 fr.) — Atlas universel (30 fr.). **Joanne** : France et Colonies (25 fr.). **Martigny** : Antiquités chrétiennes (15 fr.). **Meissas** et **Michelot** : Géographie (7 fr. 50). **Sonnet** : Mathématiques (30 fr.). **Vapereau** : Contemporains (25 fr.). **Wurtz** : Chimie pure et appliquée (12 fascicules à 3 fr. 50.).

VI. — LES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE.

Nouvelles éditions in-8°, publiées sous la direction de M. AD. **Régnier**, de l'Institut, d'après les manuscrits et les copies les plus authentiques. En vente : *Corneille*, 12 vol. et 1 album; *Malherbe*, 5 vol. et 1 alb.; *Racine*, 8 vol.; *Mme de Sévigné*, 14 vol. et 1 alb. — En cours de publication : *La Bruyère, La Rochefoucauld, Cardinal de Retz.* — En préparation : Boileau, La Fontaine, Molière, Saint-Simon. Pr. de chaque vol. : 7 fr. 50.

VII. — ALBUMS TRIM.

A B C Trim. — Jean-Bourreau. — Bon Toto et Méchant Tom. — Défauts horribles, 3 vol. — Les Bêtes. — Loustic l'espiègle. — Jean-Jean-Gros pataud. — La Poupée. — Caleul amusant. — Œuvres de la main. — Plume le distrait. — Polichinelle Albums in-4°, coloriés et cart. — Prix de chaque album : 3 fr.

VIII. — LE MAGASIN DES PETITS ENFANTS.

NOUVELLE COLLECTION DE CONTES AVEC UN TEXTE IMPRIMÉ EN GROS CARACTÈRES ET DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS EN CHROMOLITHOGRAPHIE. — 1re série, 23 vol. à 2 fr. — 2e série, 25 vol. à 1 fr. — 3e série, albums à découpures et à métamorphoses, 9 vol. à 2 fr. — 4e série, 3 vol. à 40 centimes.

MENTON HOTEL DU PAVILLON (Prince de Galles)
(Station hivernale 1872-73). Maison de 1er ordre, située en face de la mer, quartier Carnolès. Bains à l'hôtel. Omnibus à tous les trains. Equipages à l'hôtel.

THE UNION TAVERN
rue Notre-Dame-aux-Neiges, 13, *à Bruxelles.*
A reprendre *magasins de rubans* et *fournitures de modes*, rue de la Madeleine, 15. 4311

SAXON
VALAIS SUISSE.
GRAND HOTEL des BAINS et, CASINO, OUVERTS toute l'année.
EAU BROMOIODURÉE célèbre, Bains — Douches — Bains de vapeur — Salle d'inhalation.
Mêmes distractions qu'à HOMBOURG et BADE. 96

A. PALLONES,
Professeur d'italien d'espagnol et de portugais,
Ixelles, rue Caroly, 32.

ON DEMANDE
UNE DIRECTRICE HABILE
pour une **Maison de modes et confections** de premier rang en *Hanovre.* — S'adresser sous chiffre A. 100, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Hanovre.* 4443

« LA NÉVA »
Journal français de Saint-Pétersbourg.
Destiné spécialement à faire connaître la Russie à l'étranger.
Articles originaux : Traductions des journaux russes.
Rédacteur en chef : ERNEST LAVIGNE.
Politique. — Littérature. — Industrie. — Commerce.
QUOTIDIEN. — GRAND FORMAT.
Prix de l'abonnement par année :

Belgique, Suisse, Hollande et Italie	22 roubl.	argent.
France, Danemark, Angleterre et Roumanie	25 id.	id.
États de l'Union postale allemande	20 id.	id.
Suède, Espagne, Portugal, Grèce, Egypte	28 id.	id.
États-Unis d'Amérique	34 id.	id.

Adresser les demandes d'abonnement à M. PAULIS, administrateur, Pont de Kazan, maison Joukowsky, à Saint-Pétersbourg. 4454

Avant d'acheter vos **Pendules**, visitez les magasins de HENRI LUPPENS, 20, rue du Chêne, qui a importé cette fabrication en Belgique en 1850 (*Marbres, Bronzes et Compositions.*) 4184

Langue anglaise.
Professeur diplômé de l'Université de Londres. 17, r. des Petits-Carmes.

Hier est décédé, après une courte maladie, le conseiller de santé,
Dr WILHELM PETRI,
médecin dans l'établissmt hydropathique Laubbach, près de Coblence, à l'âge de 67 ans.
Les soussignés recommandent par la présente le défunt au pieux souvenir de ses amis et connaissances.
Laubbach, le 23 septembre 1872.
4452 *La Famille.*

PARIS - BRUXELLES.
Un JEUNE HOMME, pouvant donner cautionnement et garanties sérieuses, désire un emploi dans un établissement financier, maison de banque ou de change.
Ecrire à Bruxelles sous les initiales A. D. S., poste restante. 4357

Un *jeune Allemand*, de bonne famille, habile teneur de livres, assez au courant de la correspondce française, cherche un emploi. S'adr sous chiff. J. S. 215, à l'expon d'ann. de *Haasenstein et Vogler*, *Francfort s/M.* 4451

BLEU
C'est dans des sachets BLEUS et non pas jaunes que les *véritables* caramels à l'**Extrait de Malt** de Jean Hoff, de Berlin, se trouvent à sa maison : 4, *Avenue Louise*, ou aux dépôts ci-après. — Grâce à une heureuse composition de Malt et d'herbes salutaires, ces caramels sont ordonnés par plus de **2,000** médecins de tous pays contre les **rhumes, toux opiniâtres, bronchites, asthmes, maladies de poitrine** et **de l'estomac, faiblesse du corps,** etc. — Les milliers de lettres de remercîment adressées par les souffrants guéris à M. Hoff, desquelles chaque maison-succursale conserve l'original, prouvent suffisamment l'*efficacité irréfutable*, tant des caramels que de l'**Extrait de Malt** même (bière de santé) de Jean Hoff. — A l'approche de l'automne et de l'hiver, avec leurs rigueurs, nous continuerons, dans l'intérêt des souffrants, à publier ces preuves irrécusables de l'efficacité de l'**Extrait de Malt** de Jean Hoff, de Berlin, cons. royal et fournisseur, etc.
Dépôt général pour la Belgique, à Bruxelles, 4, Avenue Louise, 4.
Egalement aux sous-dépôts : **A la pharmacie anglaise** de Ch. Delacre; *Delevoy*, rue de la Paille, 16; **Pharmacie normale,** rue Neuve, 37; *G. Ledoux*, chaussée de Louvain, 120; *F. Hannaert*, rue Royale; *Fontaine*, boulevard de l'Observatoire, 44; **Pharmacie de la Bourse,** rue au Beurre, 22. 3808

AVIS IMPORTANT
NAVIGATION REGULIÈRE
entre
ANVERS ET LONDRES
ET VICE VERSA.
Grande réduction du prix de passage.
Par les magnifiques steamers de 1re classe :
Marguerite, capit. E.-J. BEARMAN, partan 15, d'Anvers tous les *Mercredis soir*
Nestor, capitaine FROST, partant d'Anvers tous les *Samedis soir.*
PRIX DES PLACES :
1re cabine, billet simple.... **15** sh.ll., fr. **18-75**
Aller et retour, billet valable pour un mois..... **25** » » **31-25**
2e cabine, billet simple.... **10** » » **12-25**
Aller et retour, billet valable pour un mois..... **15** » » **18-75**
Pour plus amples informations, s'adresser à Anvers à MM. MARQUER frères et Ce, armateurs, rue St-Paul, 7, et à Londres à MM. HOFMAN SCHENK et Ce, 4, Vine street Minories. 2351

ÉTAB^T HORT^LE de WOLUWE St-LAMBERT.
SUCCURSALE : 17, RUE DE LOXUM, BRUXELLES.
Plantes ornementales et fleurs diverses. — Bouquets en tous genres. — Corbeilles. — Vollères. — Fabrique de meubles en bambou et rotin. 4194

Hôtel OLIVIER, à Londres
27, Finsbury Square, E. C.
Tenu et continué par le même propriétaire depuis 38 ans. Grands changements et améliorations. Fréquenté principalement par les négociants français, belges et suisses. — Prix modérés.
N.-B. Renseignements commerciaux sérieux.

AVIS. — LA BENZINE-COLLAS
Brevetée en 1851, pour le Dégraissage des Étoffes est toujours 8, R. DAUPHINE, A PARIS.
Se défier de la concurrence déloyale qui emprunte la même disposition d'annonce sur les flacons, ainsi que la même couleur du papier d'enveloppe. (*2 condamnations du tribunal de commerce*). 4160

BOURSE DE BRUXELLES DU 26 DÉCEMBRE.

Emp. 4 1/2 p. c.	103 20	Ch. fer plat. de Herve.	469 — P.
— 4 p. c. 1871	102 35	BANQUES, ASSURS.	
— 5 p. c. 1865	— —	Act. Banque Nationale	— —
— 2 1/2 p. c. 1842	65 35	— Société Générale.	— —
Crédit comm. 4 1/2 p. c.	— —	— — capital	— —
— 5 p. c. 1861	95 25	— — réserve	— —
— 1868	97 50	— Banque Belgique.	1152 50 A.
C. fonc. 4 1/2 p. c.	99 25	— — Bruxelles	597 50 A.
— 5 p. c.	72 75 A.	— — d'Anvers	— —
Emp. de la Prusse.	101 —	— — C. anversoise	— —
Tresor belge 1853.	101 25 P.	— Entreprise indust.	965 — A.
— 1862.	96 A.	— Réunies.	— —
— 1868.	98 — A.	— Soc. Immobilière	— —
— 1869.	105 —	— — d'Anvers	— —
Belgique 4 1/2 p. c. 1871	99 95 A.	B. de l'Union, libérées	505 — P.
Ville de Bruxelles 4 1/2 p. c.	70 90	— — non lib.	— —
— 5 p. c. 1864	— —	B. belge du com. et ind.	500 — A.
— 1869.	97 50	Banq. des trav. publics	750 — P.
Chemin de fer belge 1842	— —	Cert. liq. Banq. Gén.	54 50
— 1867.	101 —	Crédit ligeois.	— —
Ja pon 4 1/2 p. c.	105 — A.	Banque de Tournai.	— —
— 5 p. c. 1865.	— —	B. de Crédit comm.	340 — P
Grand-Duché de Luxembourg.	— —	Banque de Flandre.	— —
Belgique bons trésor.	— —	Comptoir général.	500 — A.
Belgique bons trésor.	— —	Ass. m. cons. vie vag.	— —
Belgique-Hollande.	— —	H. et Bas-Fleuve, cap.	— —
Belgique-Autriche.	— —	Anvers-Gand.	— —
— act. priv.	— —	Jurbise.	365 —
Belgique-Espagne, convert.	— —	Jambre-et-Meuse.	— —
— privilégiés.	— —	Nord-Belge.	400 — P.
— 1852.	— —	Dendre-et-Waes.	1200 —
— 1859.	— —	Flandre occidentale.	— —
Belgique-Autriche.	310 — P	Anvers-Rotterdam.	620 — P.
Belgique-Espagne.	1012 50 P.	— nouv. cap.	— —
Dendre-Waes.	— —	Septimer-Spa.	— —
Flandre occidentale.	300 50	Turnhout.	920 — A.
— 2e emp.	316 —	Luxembourg.	— —
Anvers-Rotterdam.	— —	— privilégié	— —
Spinette-Spa.	840 — A	Chimai.	— —
Meuse-Hermeau, actions	537 — A.	Centre.	— —
— oblig.	485 50	Lichtervelde-Furnes.	— —
Grand-Luxembourg.	210 — A.	Eccles-Gand.	— —
Chimai.	276 — P.	Diankenberghe Bruges	— —
Centre.	— —	Nord de la Belgique.	— —
Hainaut-Flandre, ann.	— —	Liége-Maestricht.	— —
— nouv. expl. 5 p. c.	265 75	Liégeois-Limbourg.	— —
— 4 1/2 p. c.	85 —	Bruxelles-Calais, div.	— —
Jonction et Est 4 p. c.	— —	Braine-le-Cte-Central	— —
— 5 p. c.	— —	Tamines.	— —
Eccles-Gand.	315 — P.	Gand à Terneuzen.	— —
Nord de Belgique.	309 — A.	Braine-le-Cte-Gd priv	— —
Liége-Maestricht.	— —	— nouv.	— —
Tongres à Bilzen.	— —	Lokeren.	— —
Est-Belge, 5 p. c.	395	Manage à Piéton.	— —
Blankenberghe Bruges	233 50	Jonction de l'Est.	— —
Liége-Limbourg, 5 p. c.	200 — P	Sanz. houill. ext. de div.	325 — A.
— 4 p. c.	465 — P.	Soc. génér. d'exploit.	— —
Eccles-Bruges.	— —	Canal de Bossuyt.	— —
Bruxelles-Calais, priv.	310 —	— Blaton.	— —
Courtrai-Jurbise.	300 — A.	VALEURS INDUSTRIELLES.	
Beurne-Maeslacne.	— —	Gh. Production Flénu	— —
Vivine-le-Cte-Central	— —	— Horne-Wasmes.	— —
— 1 d.	312 — A.	— Levant du Flénu.	— —
Jonc.-Landenay. c. ex.	252	— Sars-Longchamps	— —
Lokeren à la frontière.	225 — P	— Quest de Mons.	— —
Manage à Piéton.	— —	— Monceau-Font.	— —
Grand-Tornevaux.	— —	— Levant d'Flénu.	— —
Ostende à Armentières	120 — P	— Couch. du Flénu.	15 —
Ouest de Belgique, pr.	252	— Réunis-Charleroi.	— —
— 2e série.	— —	— Centrale-Nord.	— —
Virton 4 1/2 p. c.	91 — P	— L. Ferrard, jouiss.	— —
Welkenraedt.	296 — A	— priv.	— —
Frameries-Chimiles.	295 — A.	Charbonn. belges.	407 50 A.
Eccles-Anvers.	— —	— Felusée.	— —
Can. Bouvry-Courtrai	— —	— Val-Benoit.	— —
— Blaton à Ath.	— —	— Grand-Piquery	— —
Quart. royal de Brux.	100 — A.	— Carabiniers.	— —
Rys. immob. d'Anvers	500 — P	— Propriét.-Réunis	— —
Glaces d'Oignies 5 p. c.	— —	— Chevalières-Doui	600 — A.
Charbonnages belges.	343 — A.	— Sacré-Madame.	— —
Cie génér. du gaz, 1857	— —	— Bonne-Espérance	— —
— 1860	— —	— de La Haye.	— —
Vieille-Montagne, 5 p. c.	— —	— Houill. un. b. Ch.	— —
Bitume de Bruxelles.	380 — A.	R.-Fourneaux Couillet	405 —
Produits au Flénu.	— —	— Sclessin.	— —
Levant du Flénu.	— —	— d'Ougrée.	645 — P.
Prévoyance.	— —	— Cockerill.	1480 —
Cie lum. de Bruxelles.	— —	— Espérance anc.	— —
Sté cér. de Maestricht	— —		

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite).

H.-F. Espérance priv.	345 —	Esp. Pamp.-Barcelone.	— —
— nouv.	545 —	— Nord d'Espagne..	— —
— Midi de Charl.	725 — A.	— Cr. mob. espag.	— —
— Monceaux.	— —	E.-Un. Am., 1882, 4 s.	95 70 P.
— Mostigny.	— —	— Honduras ch. int.	155 —
— Providence.	— —	France. Rente 3 p. c.	245 —
— Saint-Léonard.	— —	— — 5 1/2 1871	84 — A.
— Fer d'Ougrée.	— —	— — 1872	86 65
— Sarrebruck.	— —	Ob. dép. de la Seine..	— —
— Lam. de Chât.	— —	— V. de Paris 1865.	— —
— Luxembourg.	— —	— — 1867.	— —
— Forges d'Acoz.	— —	— — 1871.	245 50 A.
— d'Eich.	— —	— Lille 1860.	— —
Zinc Vieille-Montagne.	248 — P.	— — 1863.	— —
— Austro-Belge.	150 — P	— — 1868.	— —
— Nouv. Montagne.	— —	— Bordeaux.	— —
— 5e d'act.	— —	— Lyon.	— —
— Riedertschbah.	— —	Act. Can. Sambre-Oise	— —
— Artur. des Mines.	— —	Ob. Lille-Valenciennes	— —
— Sardo-Belge.	— —	— Orléans-Châlons.	— —
— — privil.	— —	— Dunkerque-Furnes	— —
— Bleyberg.	— —	B. de Paris et des P.-B.	1270 —
— Recheux d'Oneux	— —	Comptoir d'escompte.	— —
— Stolberg anc.	— —	Banque franco-holl.	— —
— privil.	— —	— — franco-belge.	— —
Litière Gantoise.	— —	Luxemb (G.-D.), act.	228 50 A.
— Saint-Léonard.	445 — P.	— obl. 5 p. c.	290 — A.
— Bruxelles, anc.	— —	— — 6 p. c.	480 — P
— — nouv.	— —	Ville Rotterdam 1868.	— —
LITIÈRES DIVERSES.		Crédit communal.	— —
Galer. St-Hubert 5 p. c.	— —	Central Néerlandais.	— —
— capital	— —	Italie. Emprunts 5 p. c.	— —
Société anonyme Loth	— —	— Ville de Naples.	131 — P.
Glaces d'Oignies.	700 — P	— 1871 4 p. c.	201 — A.
— de Floreffe.	— —	— de Florence.	— —
— de Courcelles.	— —	— — 5 p. c.	192 — P
Lits militaires.	— —	— Obl. Livourne.	— —
Comp. belge matériels	530 — P.	— Méridionales.	— —
Soc. de Morlanwelz.	— —	— Bex.	200 — P.
Soc. belge des chemins	— —	— Central-Toscan.	— —
Réun. c. à l'Et. r. var.	47 75	— Sud-Autriche.	— —
Carrières de Quenast.	— —	— Victor-Em. 1862.	— —
Union des papeteries.	— —	Rome. Emp. Rothsch.	— —
Papeteries belges.	— —	— pontifical.	64 50 A
Comp. générale gaz.	480 — A.	— — 1861.	— —
Conduits d'eaux.	— —	Russie. R. 5 p. c. 1862	— —
Omnibus.	— —	Varsovie-Vienne act.	— —
Comp. gén. de tonage	— —	— oblig.	312 50
VALEURS ÉTRANGÈRES.		Turq. Dette gén. 5 %	— —
Autr. Dette conv. pap.	61 15	— Emp. 1869 6 %	305 —
— — arg.	65 90	Varna, oblig. 3 p. c.	— —
— Act. ch. autrich	— —	— 6 p. c.	— —
— Ob. — (anc.)	293 50	CHANGES.	
— — (nouv.)	285 —	Amsterdam.	210 1/8
— Domanial. (